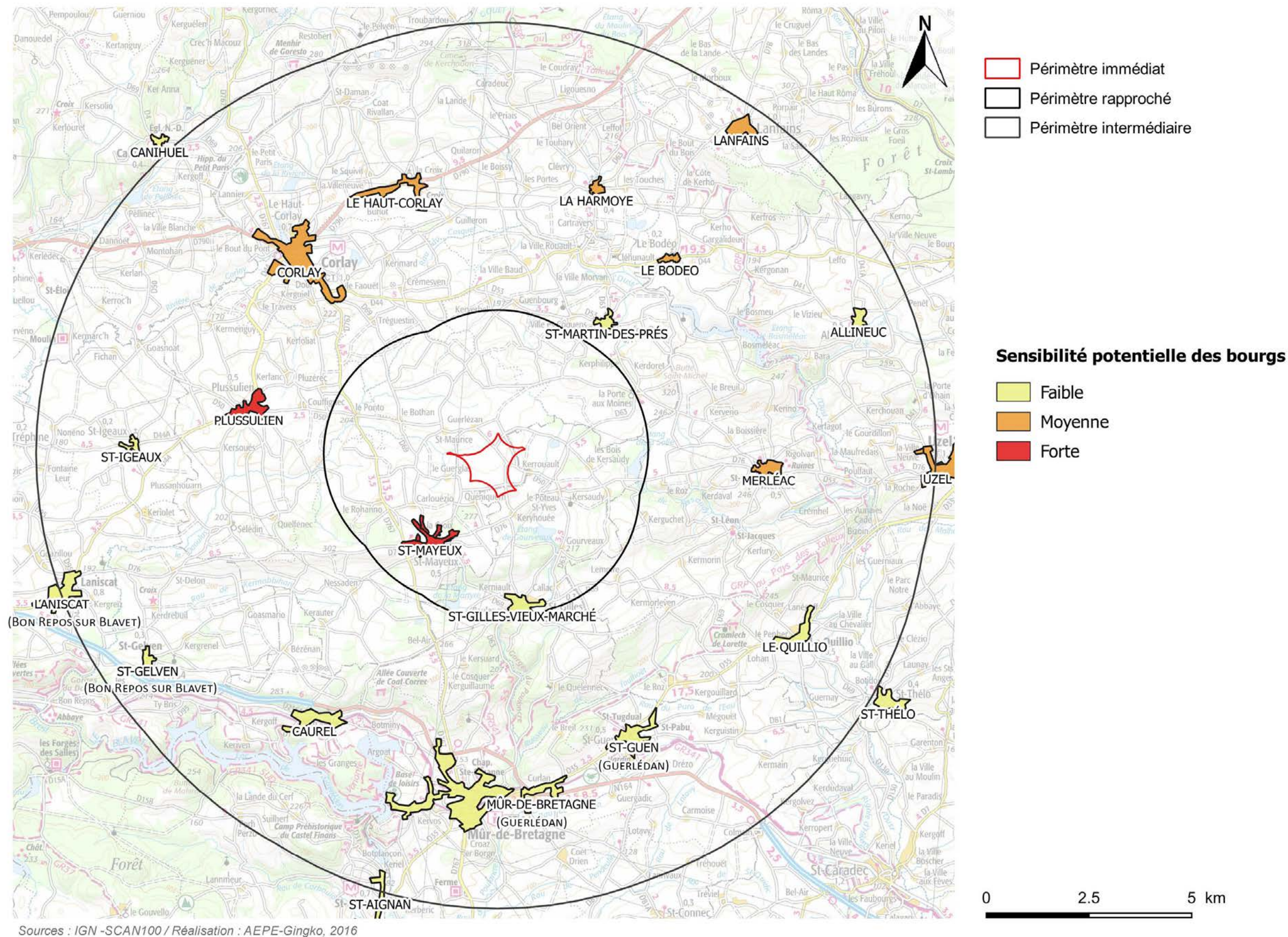


Tableau 85 – Analyse des bourgs à l'échelle du périmètre intermédiaire

COMMUNE	POPULATION	Distance (km) vis-à-vis du périmètre immédiat	SITUATION TOPOGRAPHIQUE	FORME URBAINE	ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	VISIBILITE DEPUIS LE BOURG	INTERVISIBILITE avec la silhouette	SENSIBILITE POTENTIELLE
Saint-Mayeux	513	2,2	Implantation en haut de crête	Centre-bourg historique groupé, développements urbains le long des axes selon un plan rayonnant	Bocage dense et nombreux micro-boisements	Vues filtrées depuis le centre et vues ouvertes depuis le nord	RAS	Forte
Saint-Gilles-Vieux-Marché	335	3,6	Implantation en creux de vallon le long du ruisseau de Gourveaux, entre deux lignes de crête, sur le versant orienté sud.	Village groupé, implantations récentes à l'ouest du bourg et le long de la RD69	Bocage dense et boisements des coteaux du vallon	Pas depuis le bourg car vues arrêtées par le versant opposé	Possible depuis les points hauts du Sud	Faible
Saint-Martin-des-Prés	344	4,6	Position topographique basse, dans le début de la vallée de l'Oust	Petit bourg groupé autour de l'église	Bocage dense	Non	Depuis le hameau de la ville Morvan au nord	Faible
Plussulien	521	6,1	intermédiaire, sur une micro-crête	Centre historique en plan groupé, développement urbain selon un axe principal sud-ouest /nord-est (RD44)	Bocage semi-ouvert	oui depuis les lotissements linéaires le long de la RD44 au sud ouest, en ligne de crête, ouvert vers le périmètre immédiat, et vues filtrées depuis le centre bourg	depuis la RD44	Forte
Corlay	1016	6,7	implantation historique basse, en fond de vallée au contact de la rivière de Corlay - développement urbain sur les hauteurs, étagé sur le coteau sud	Bourg historique groupé autour de l'église, château en bord de rivière et de plan d'eau - Implantation des extensions urbaines récentes sur le coteau sud, en lotissements et linéairement le long de la RD767	Bocage semi-ouvert au sud, végétation arborée qui se densifie dans le creux du vallon	Pas depuis le centre-bourg (environnement urbain fermé et en point bas) mais vues panoramiques orientées en direction du périmètre immédiat depuis les quartiers sud en haut de coteau (axe de la RD767 notamment)	non	Moyenne
Le Bodéo	172	6,7	situation topographique haute, en surplomb de l'étang de Bosméléac, coteau nord de la vallée de l'Oust	Village rue, traversé par la RD44	Environnement ouvert au nord-est, vallée de l'Oust au sud à la végétation plus dense	Vues filtrées éventuelles depuis le centre	possible depuis RD44 à l'est	Moyenne
Merléac	502	6,8	Haute, en haut de coteau	Petit bourg groupé, centré autour de l'église, petit lotissement récent à l'est du bourg historique	Bocage semi-ouvert	Pas depuis l'est et le centre bourg, mais vue ouverte depuis la périphérie ouest, en promontoire	RAS	Moyenne
Le Haut-Corlay	721	7,1	implantation en hauteur, en surplomb du confluent de la rivière du Corlay et de l'étang - Hameau de la Croix en ligne de crête.	Centre bourg groupé autour de l'église, adjacent au bourg de Corlay sur le coteau opposé. Hameau de la Croix historiquement implanté de part et d'autre de l'axe de la route, développement linéaire le long de la RD790.	Environnement bocager	Vues filtrées depuis le hameau de la Croix	RAS	Moyenne
La Harmoye	419	7,3	basse, en creux de vallon et bord de ruisseau	Petit bourg groupé	Environnement bocager	Vues ouvertes depuis les nouveaux lotissements à l'est du bourg, en point haut	RAS	Moyenne
Saint-Guen	469	7,4	intermédiaire, sur le plateau	Bourg historique implanté en étoile autour de l'église	Bocage semi-ouvert, massifs boisés des coteaux (bois de Quéléneq; bois du Roz...) et vallon du ruisseau de Toulhoët au nord	Non, vues en direction du périmètre immédiat masquées par les crêtes boisées.	RAS	Faible

Caurel	396	7,5	Basse, en pied de coteau sud, au dessus du lac de Guerlédan	Village-rue, implanté le long de l'ancienne route de Brest à Rennes, orienté est-ouest	Environnement très boisé (coteaux pentus de la vallée du canal de Nantes à Brest et rives du lac de Guerlédan), RN164 au nord	Non, vues au nord masquées par le relief	RAS	Faible
Mûr-de-Bretagne	2162	8,1	intermédiaire	Plan de la ville ancienne organisé autour de l'église, développement urbain concentrique puis en rayon le long des axes partant du bourg	Bocage semi-ouvert et boisements, vallée du lac de Guerlédan à l'ouest	Non, vues en direction du périmètre immédiat masquées par le relief et la végétation	RAS	Faible
Le Quillio	559	8,4	intermédiaire, sur le coteau de la vallée de l'Oust, orienté vers le sud-est	Petit bourg historique organisé en arête, développement urbain le long de l'axe de la RD35	Bocage et boisements du coteau au nord	Non, vues masquées par la végétation et le relief du coteau	RAS	Faible
Saint-Igeaux	141	8,7	intermédiaire, sur un plateau	Micro-bourg groupé	Bocage semi-ouvert	non	RAS	Faible
Saint-Gelven	325	9,4	intermédiaire, versant nord d'une crête orientée est - ouest	Petit bourg-rue organisé le long d'un axe nord-sud (RD95)	Bocage et importantes surfaces boisées de la pente du coteau	Non, pas de vues orientées en direction du périmètre immédiat	RAS	Faible
Allineuc	598	9,7	Intermédiaire, dans la vallée de l'Oust	Bourg ancien fortement concentré autour de l'église, développement urbain vers le nord	Bocage semi-ouvert au nord, boisement du vallon au sud	Non, vues masquées par le relief	non	Faible
Lanfains	1080	10,3	Haute, point haut du massif du Mené	Centre ancien groupé, implantations urbaines récentes en périphérie sans organisation définie	Bocage et forêt de Lorge au sud	Pas depuis le centre bourg, mais depuis les points hauts de la périphérie (la ville d'en haut, le Mérel d'en haut...) vues lointaines ouvertes	RAS	Moyenne
Laniscat	811	10,9	Intermédiaire	Petit centre ancien groupé, important développement en lotissement au sud ouest du village	Bocage dense du vallon à l'est	RAS	RAS	Faible
Saint-Aignan	651	11,1	Basse, au bord du Blavet	Ancien hameau implanté parallèlement au cours d'eau, quelques implantations en direction du haut du coteau	Vallée du Blavet, végétation arborée dense, boisements des rives du lac de Guerlédan	non	non	Faible
Canihuel	383	11,2	Haute, rebord des monts d'Arrée, dominant le bassin de St-Nicolas du Pélem et le ruisseau le Sulon	Petit bourg groupé, peu étalé	Environnement très fermé par la végétation du vallon et les boisements des pentes du coteau	non pas de vues ouvertes malgré l'orientation du bourg, la végétation masque la plupart des vues sur l'extérieur	RAS	Faible
Uzel	1148	11,2	dominante, en haut de versant du vallon du ruisseau de Rozan	Centre historique important organisé en îlots urbains autour de l'église - développement résidentiel le long des axes au nord, sur les hauteurs, jusqu'au hameaux Bonne Nouvelle et La Ville d'en haut	Bocage dense	oui, depuis les points hauts et les lotissements en limite de l'enveloppe urbaine, points de vue panoramiques ouverts en direction du périmètre immédiat, depuis lesquels des vues lointaines sont possibles	oui depuis la campagne au nord	Moyenne
Saint-Thélo	426	11,4	Basse, dans la vallée de l'Oust	Petit bourg au plan circulaire, organisé autour de l'église	bocage et ripisylve des vallons et talwegs environnants	Non, vues masquées par le relief	RAS	Faible



Carte 106 : Synthèse des sensibilités paysagères depuis les lieux de vie et d'habitat à l'échelle du périmètre intermédiaire

SAINT-MAYEUX

Le bourg de Saint-Mayeux est implanté en **situation topographique haute** (altitude environ 280m), sur la ligne de crête au sud-ouest du périmètre immédiat, il est donc en léger surplomb vis-à-vis de ce dernier (figure 9).

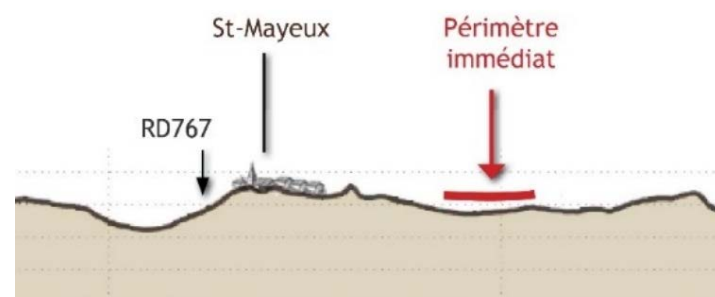


Figure 83 – Schéma du profil topographique du bourg par rapport au périmètre immédiat

Le bâti relativement dense du cœur de bourg ferme une grande partie du champ visuel, mais la proximité du périmètre immédiat d'implantation (1,7km) rend probable les **vues filtrées** au-delà du bâti (Photo 41).

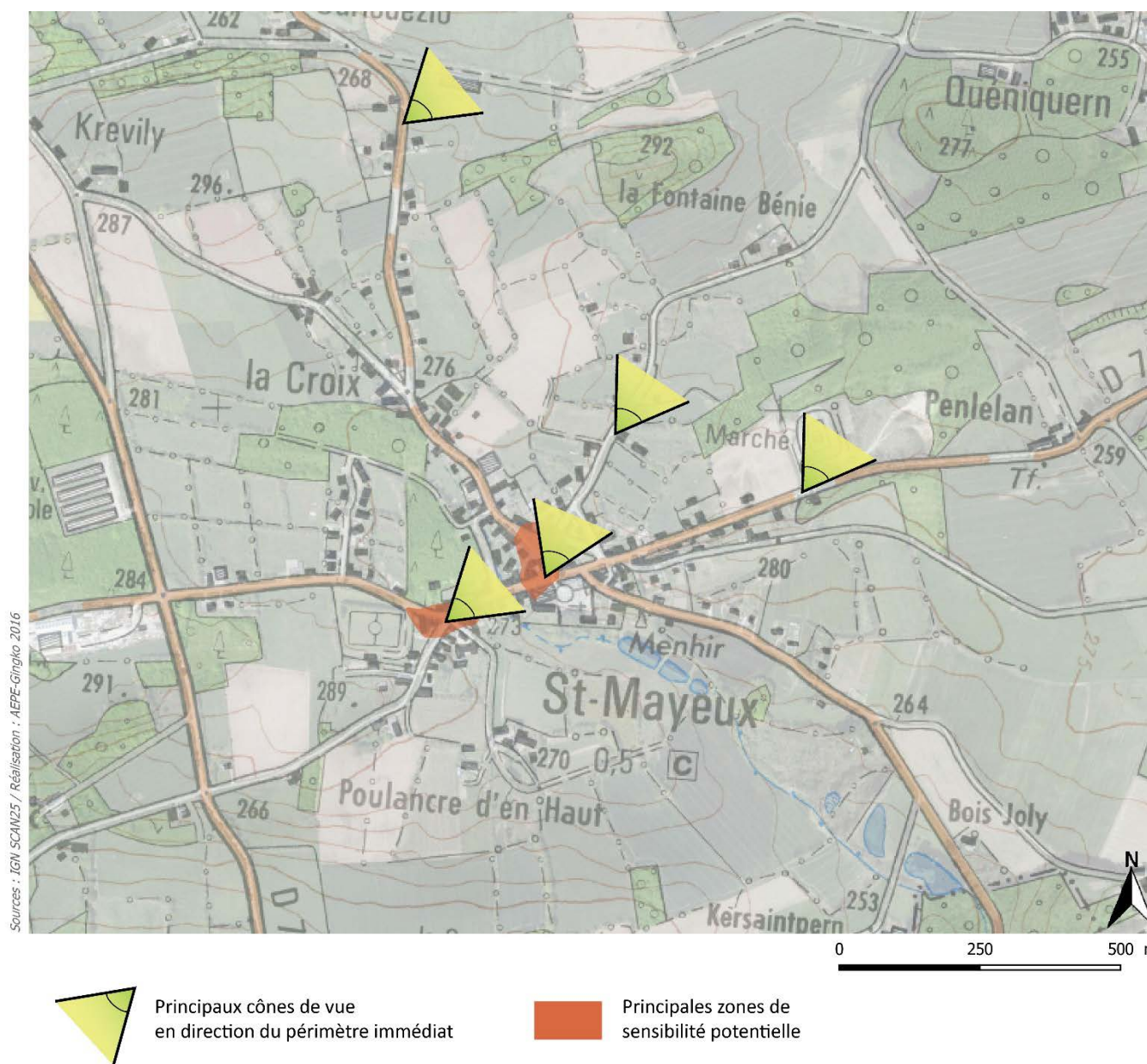
La carte suivante spatialise ces principales ouvertures visuelles en direction du projet depuis le centre bourg ; d'autres ouvertures visuelles en direction du périmètre immédiat sont localisées depuis les **axes routiers sortants** du nord-est de Saint-Mayeux. Malgré la proximité au périmètre immédiat, le contexte très boisé dans lequel s'insère le bourg rend ces zones d'ouverture visuelle assez ponctuelles et les vues y sont filtrées.



Photo 75 – L'espace central du centre bourg offre des vues cadrées en direction du périmètre immédiat.



Photo 76 – Une ouverture visuelle sur le périmètre immédiat depuis la sortie nord de Saint-Mayeux



Carte 107 – Localisation des principaux points de sensibilité de Saint-Mayeux

Le bourg de Saint-Mayeux est donc susceptible d'offrir des ouvertures filtrées mais proches en direction du périmètre immédiat, il fait l'objet d'une sensibilité paysagère forte.

PLUSSULIEN

Le bourg de Plussulien est implanté en **léger surplomb topographique** orienté vers l'ouest en direction du périmètre immédiat. Le maillage urbain du centre ancien est celui d'un village groupé ; les extensions urbaines plus récentes se sont effectuées selon l'axe de la RD44.

Depuis le centre bourg et la périphérie sud quelques relatives ouvertures visuelles offrent des vues plus ou moins filtrées en direction du périmètre immédiat ; ils sont localisés en carte ci-contre.

Les vues potentielles sont franches principalement depuis les **lotissements linéaires** le long de la RD44 au sud-est, puisque cette zone s'appuie sur une **microcrête** du relief et que la densité du bâti pavillonnaire est faible.



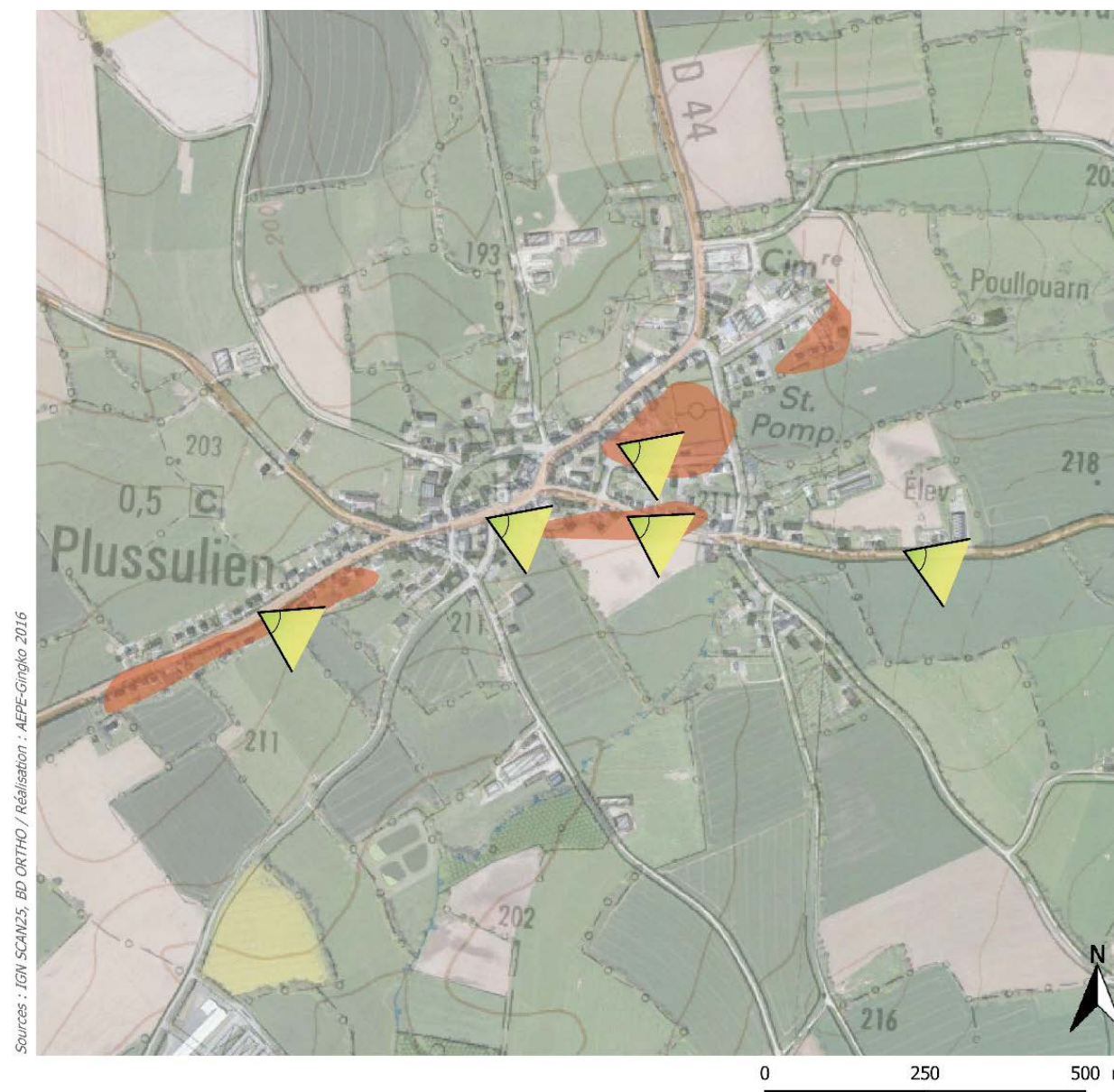
Photo 77 – Le bourg de Plussulien est implanté en situation topographique haute



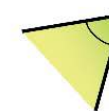
Photo 78 – Une ouverture visuelle (filtrée) en direction du projet depuis le bourg de Plussulien



Photo 79 – Ouverture visuelle franche depuis les pavillons le long de la RD44 sur une microcrête.



Sources : IGN SCAN25, BD ORTHO / Réalisation : AEPE-Gingko 2016



Principaux cônes de vue en direction du périmètre immédiat



Principales zones de sensibilité potentielle

Carte 108 – Localisation des principaux points de sensibilité potentielle de Plussulien

Le bourg de Plussulien est susceptible d'offrir des vues sur le projet depuis le centre du bourg et les lotissements périphériques, il fait l'objet d'une sensibilité paysagère forte.

CORLAY ET LE HAUT CORLAY

Le centre historique du bourg de Corlay est implanté en bord de cours d'eau (rivière de Corlay) ; cette **situation encaissée** explique qu'aucune sensibilité vis-à-vis du projet n'est relevée pour le centre du bourg, le relief du versant sud de la vallée occultant les vues.

En revanche, les **extensions pavillonnaires** du bourg se sont effectuées en direction du sud le long de l'axe routier, en remontant le coteau ; une vue en direction du périmètre immédiat est ouverte en sortie de ces lotissements, à l'intersection entre les axes des RD69, RD44 et RD767.

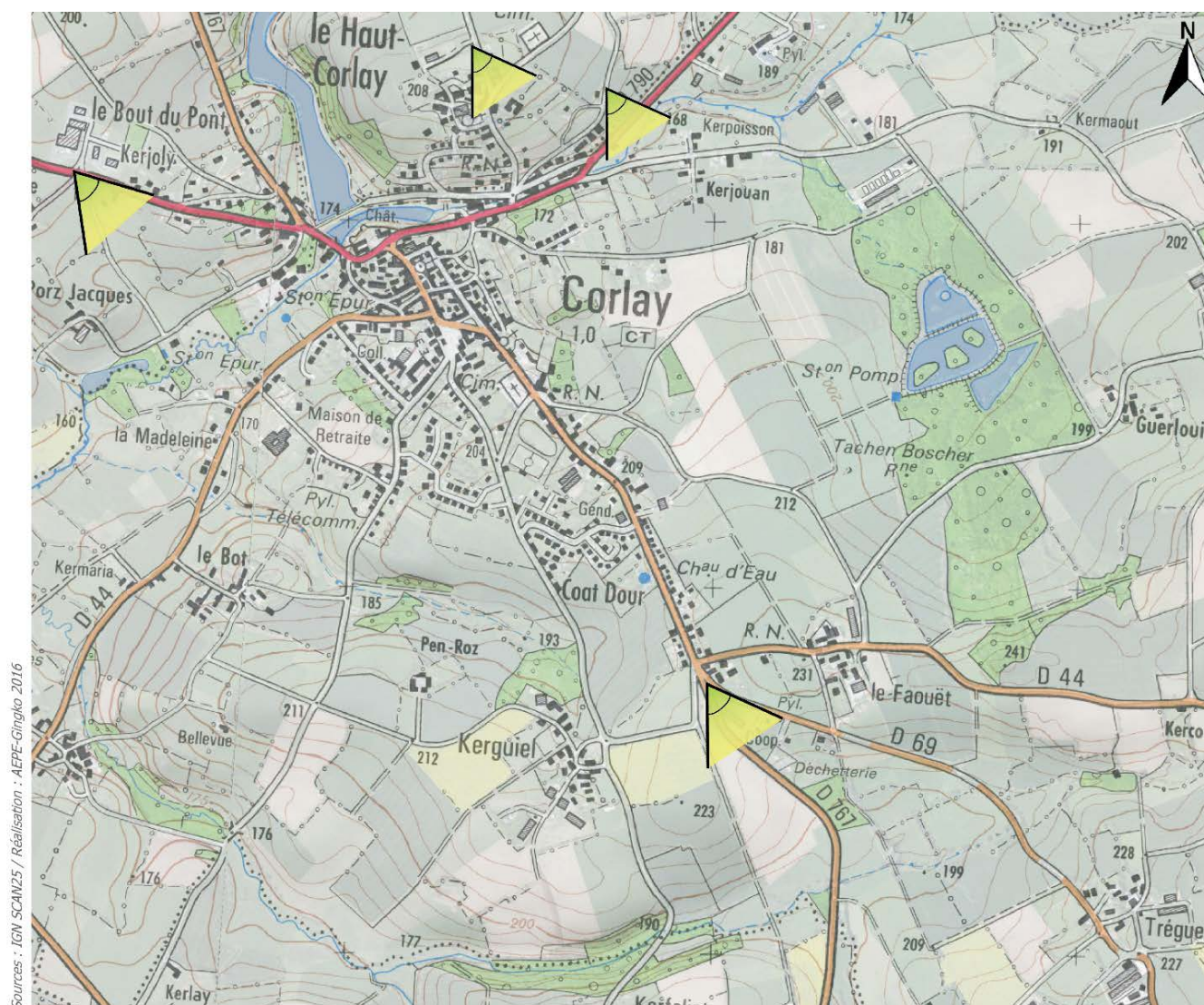
Quelques **cônes de visibilité ponctuels** se dégagent sur l'autre versant de la vallée, en entrée nord-ouest du bourg et sur la commune adjacente du **Haut Corlay** (Carte suivante). Ces panoramas sont cependant filtrés en partie par la végétation de bocage moyennement dense environnante.



Photo 80 – La vue s'ouvre en haut de coteau, sortie sud-est de Corlay



Photo 81 – Un cône de vue ponctuel en entrée nord-ouest du bourg (RD790)



Principaux cônes de vue en direction du périmètre immédiat



Principales zones de sensibilité potentielle

Carte 109 – Localisation des principaux points de sensibilité potentielle de Corlay

Les opportunités de vues depuis ces bourgs en direction du périmètre immédiat sont ponctuelles et localisées en périphérie de zone bâtie, la sensibilité potentielle évaluée est donc moyenne.

LE BODEO

Le bourg du **Bodéo** est un très petit **village-rue**, traversé par l'actuelle RD44 ; son implantation en **point haut**, relativement orientée en direction du périmètre immédiat implique des vues potentielles aux entrées et sorties du village.

L'arrivée sur le bourg par la RD44 à l'est propose une vue en surplomb sur la silhouette du village ; cet axe de perception est le même que celui du périmètre immédiat, il y a donc une **intervisibilité potentielle** depuis ce point ; la sensibilité qui en résulte est atténuée par la faible fréquentation de cet axe local.



Photo 82 – Le bourg du Bodéo, en situation topographique haute



Photo 83 – Depuis le centre du bourg, les vues sont relativement fermées en direction du périmètre immédiat.



Photo 84 – Depuis la RD44 en point haut, le silhouette du bourg est perceptible dans le même axe que le périmètre immédiat.

La sensibilité potentielle affectée au bourg du Bodéo est donc considérée comme moyenne.

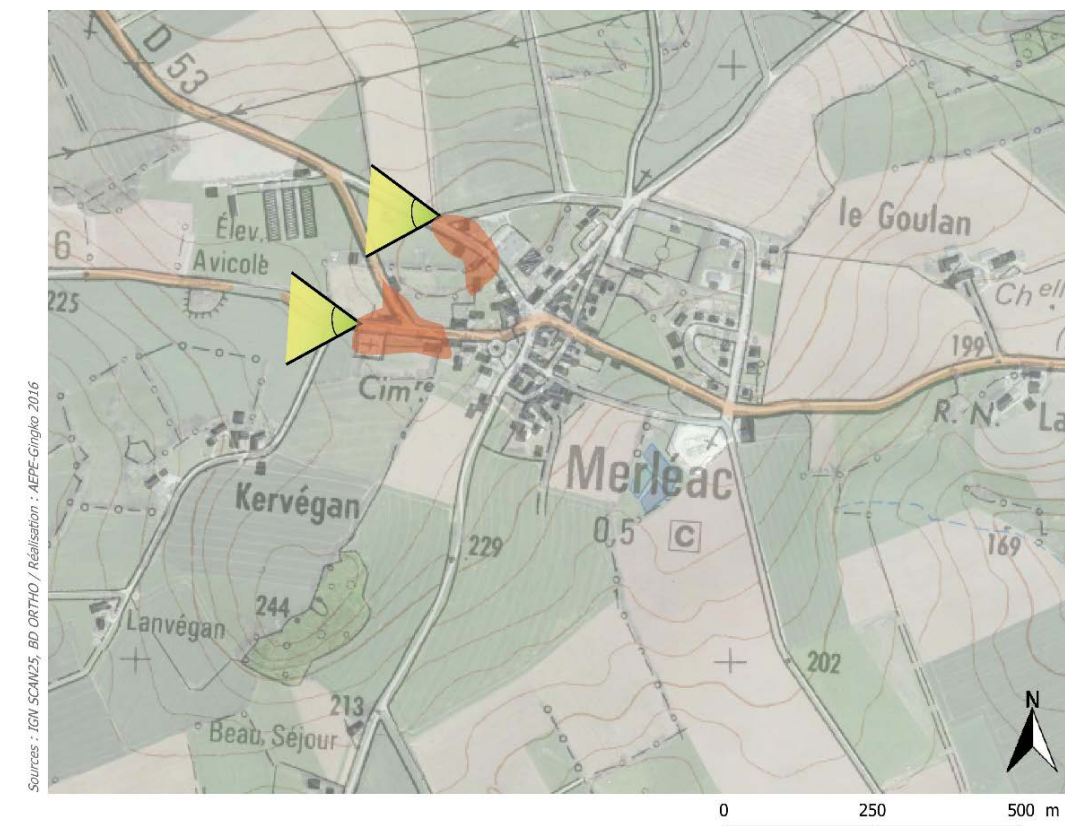
MERLEAC


Merléac est situé en **haut de colline**, avec une configuration urbaine très **groupée** autour d'une centralité dont partent les principaux axes. Les principales opportunités de vue sur le grand paysage en direction du projet sont localisées à l'ouest du bourg en sortie de village, avec des perceptions relativement ouvertes (carte suivante). Il n'y a en revanche pas d'intervisibilité potentielle avec la silhouette du bourg identifiée.

La sensibilité paysagère potentielle affectée au bourg est donc moyenne.



Photo 85 - Vue ouverte vers l'ouest depuis le cimetière de Merléac



 Principaux cônes de vue en direction du périmètre immédiat

 Principales zones de sensibilité potentielle

Carte 110 – Localisation des principaux points de sensibilité du bourg de Merléac

LA HARMOYE

Le petit bourg groupé de **La Harmoye** se situe en situation topographique plutôt **basse** au creux du vallon d'un affluent de l'Oust ; il est entouré d'une **végétation arborée fournie** qui masque les vues depuis le centre-bourg.

En revanche, le village s'étend à l'**est** par des **lotissements pavillonnaires récents et en construction**, en remontant sur le coteau ; il s'y dégage une perception ouverte et lointaine en direction du périmètre immédiat (carte ci-dessous) ; cette zone de perception potentielle confère à ce lieu de vie une **sensibilité paysagère moyenne** vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes dans le périmètre immédiat.



Photo 86 – Une végétation arborée fournie entoure le bourg de la Harmoye.



Photo 87 – Vue panoramique ouverte vers le périmètre immédiat depuis l'est du village



Principaux cônes de vue en direction du périmètre immédiat



Principales zones de sensibilité potentielle

Carte 111 – Localisation des principaux points de sensibilité potentielle de la Harmoye

LANFAINS

Lanfains est implanté sur un **point haut du massif du Mené** (altitude moyenne environ 300m). Le centre du bourg est cependant au creux d'un micro-talweg orienté vers l'est et il n'y a donc pas de vues ouvertes possibles en direction du projet depuis ce secteur.

La principale zone de sensibilité potentielle est localisée au sud du village au niveau du lieu-dit « **le Mérel d'en Haut** », où une **zone pavillonnaire** sans organisation définie se développe sur les hauteurs ; depuis ces lieux les perceptions sont ouvertes sur le grand paysage en direction du périmètre immédiat.

D'autres vues relativement ouvertes vers l'ouest se dégagent depuis les **arrivées au nord** du bourg, également en points hauts. Depuis ces points le parc éolien de Lanfains est perceptible, il y a donc un phénomène **d'intervisibilité potentielle** entre ce parc et le projet.

La carte ci-après localise les principales zones de perception potentielle identifiées.

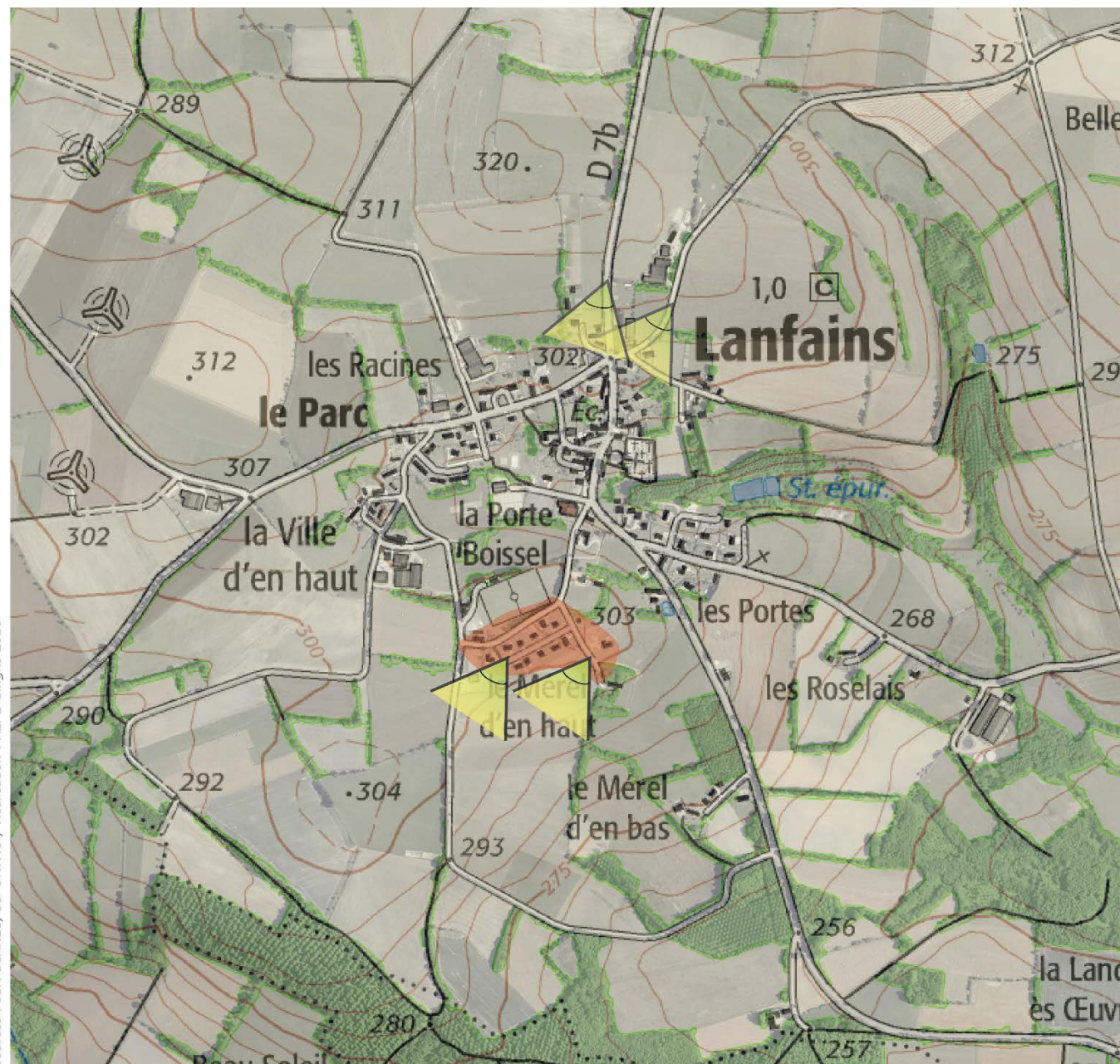


Photo 88 – Les nouveaux lotissements pavillonnaires de Lanfains se développent à l'ouest en point haut.



Photo 89 – Les entrées nord de Lanfains offrent des vues en surplomb du village

Ces zones de perceptions potentielles du projet et la perception simultanée des éoliennes du parc de Lanfains sont à relativiser au regard de l'éloignement relativement important du bourg par rapport au périmètre immédiat. La sensibilité affectée à ce lieu de vie est donc moyenne.



Sources : IGN SCAN25, BD ORTHO / Réalisation : AEPE-Gingko 2016



Principaux cônes de vue en direction du périmètre immédiat



Principales zones de sensibilité potentielle

Carte 112 – Localisation des principaux points de sensibilité potentielle de Lanfains

UZEL

Le bourg d'Uzel, relativement important en taille par rapport aux autres unités urbaines du périmètre intermédiaire, est localisé en **situation topographique haute** ; sa zone bâtie s'étend en direction du nord-est vers le haut de la pente, et au nord par des lotissements récents. Ces deux secteurs présentent des **opportunités de vues lointaines** en direction du périmètre immédiat, potentiellement filtrées par la végétation et le bâti. La carte ci-après localise ces principaux points de perception potentielle.

Si un certain nombre de cônes de vue potentiels est identifié en périphérie du bourg, la sensibilité paysagère qui en résulte est **atténuée par la distance** relativement importante de ces points vis-à-vis du périmètre immédiat, localisé à plus de 10km d'Uzel.

La sensibilité évaluée du lieu de vie est donc une sensibilité moyenne.



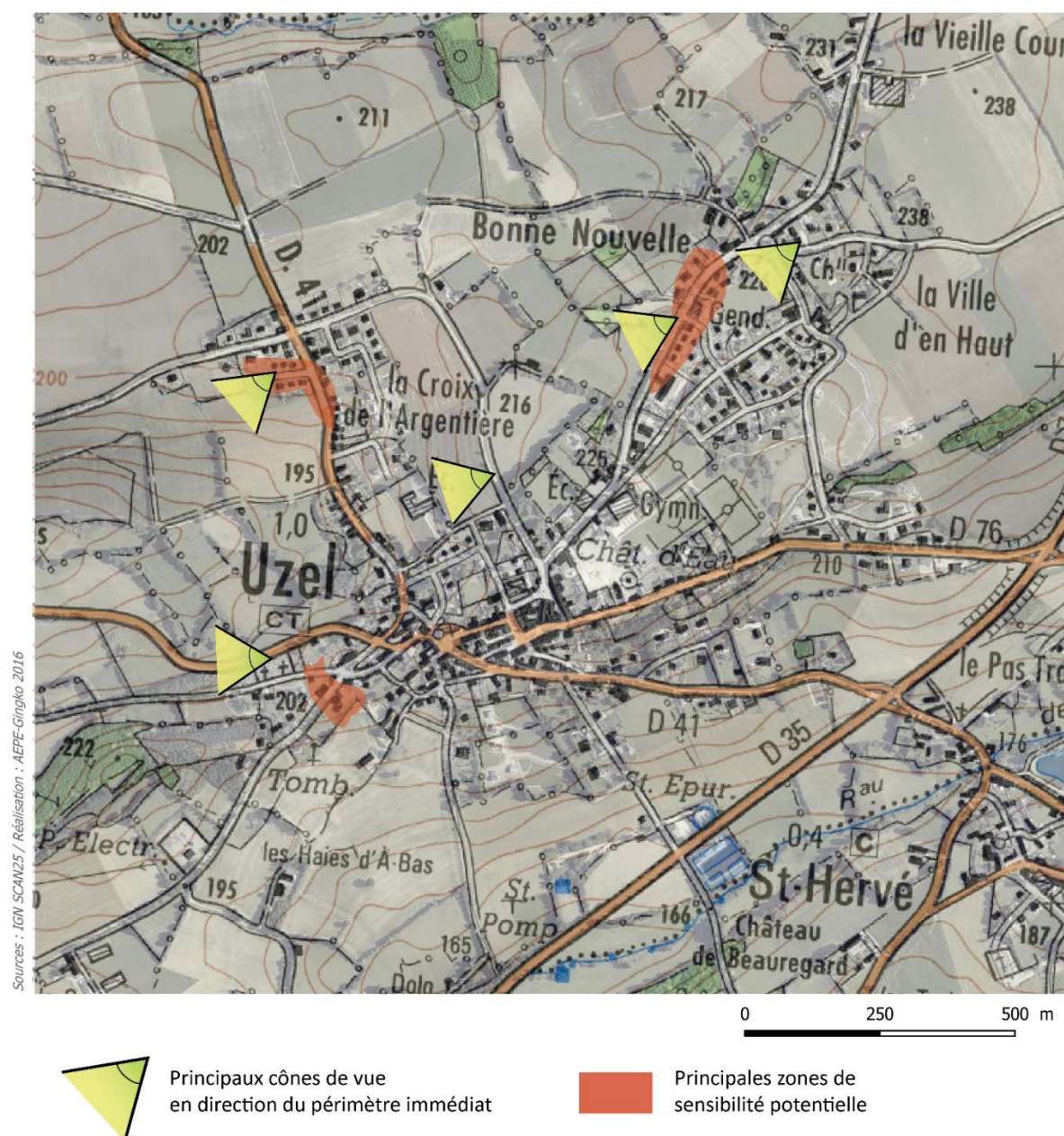
Photo 90 – Une vue dans l'axe du périmètre immédiat depuis l'est du bourg



Photo 91 – La vue ouverte sur la campagne environnante depuis les lotissements nord



Photo 92 – Les lotissements en point haut, orientés en direction du projet



Carte 113 – Localisation des principaux points de sensibilité potentielle à Uzel

ANALYSE DES HAMEAUX PROCHES

A l'échelle du périmètre rapproché, le territoire compte un certain nombre de **hameaux et écarts agricoles de taille conséquente**, dispersés selon l'organisation caractéristique de l'habitat rural du bocage ; ils regroupent chacun **plusieurs habitations** (de 4 à 15 bâtiments environ) et la plupart du temps des structures d'exploitation agricole. Ils s'accompagnent souvent d'une **végétation arborée** à proximité du bâti qui filtre les perceptions extérieures. Le principe d'organisation de ces hameaux proches est présenté en figure 10.

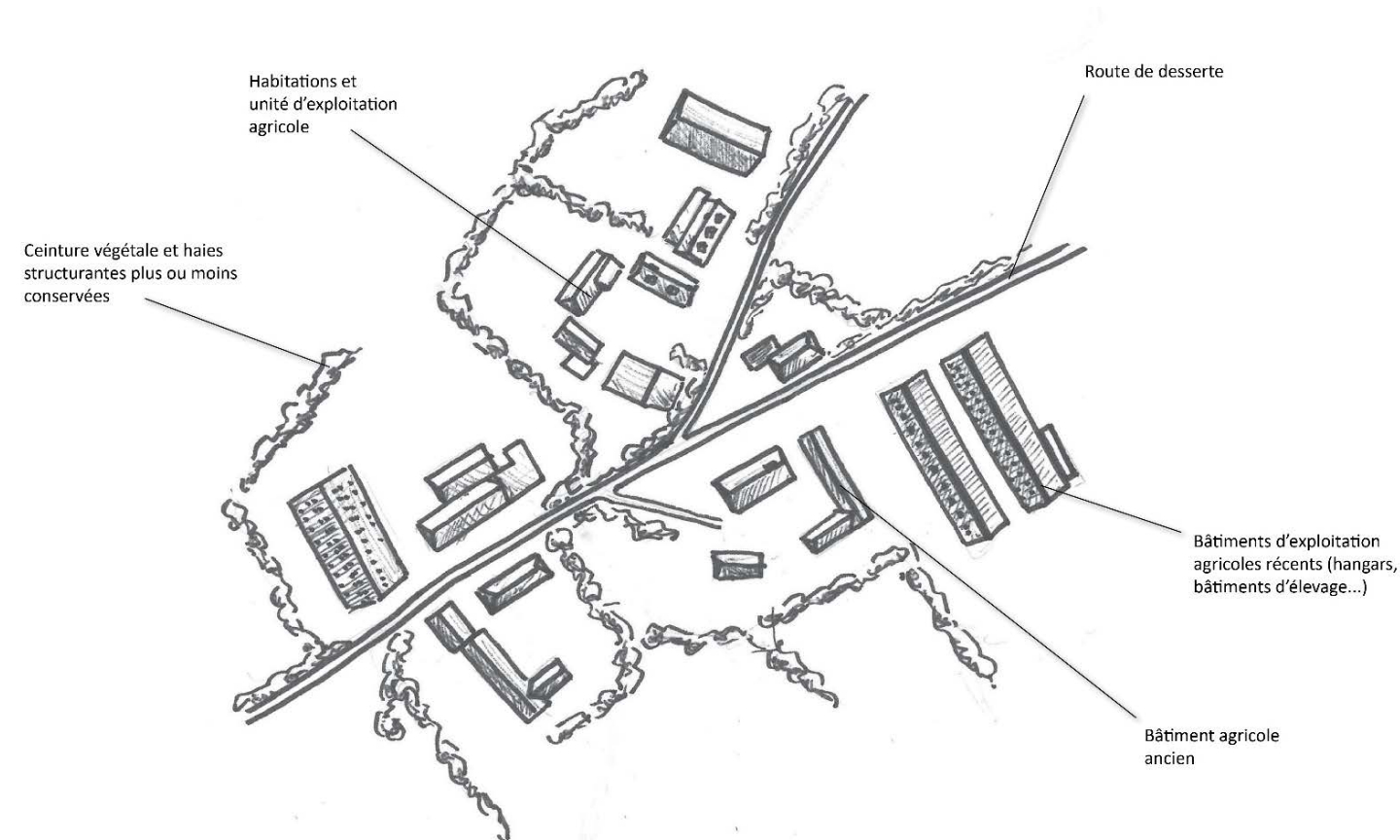


Figure 84 – Schéma d'organisation du bâti rural en hameaux dispersés (source AEPE Gingko 2016)

De la même manière que pour les bourgs, les hameaux proches sont étudiés individuellement en fonction de différents critères (situation topographique par rapport au périmètre immédiat, environnement direct, ouverture sur les paysages voisins, orientation du bâti, ...) ; ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité théorique des hameaux vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat illustré par la carte ci-après.

De manière générale, les hameaux présentant le plus de sensibilité vis-à-vis du projet sont les plus proches du périmètre immédiat et entouré d'une ceinture végétale arborée moins dense ; sur ce site la topographie influe peu sur les perceptions à cette échelle. Les vues sur le périmètre immédiat depuis ces hameaux ne sont franches que depuis leur **périphérie** ; le groupement d'un nombre important d'éléments bâtis dans ces lieux de vie ferme les vues lorsque l'on se trouve au cœur de la zone bâtie.

Les facteurs de sensibilité des hameaux proches considérés comme potentiellement sensibles sont détaillés sous-forme de tableau.

La série photographique qui suit illustre différentes perceptions visuelles aux abords de l'habitat dispersé proche du périmètre immédiat.



Photo 93 – Kerrouault – L'ensemble du bâti est dissimulé par une ceinture arboré dense.



Photo 94 – Guerlédzan – Depuis le cœur du hameau les vues sont fortement réduites.



Photo 95 – Le Guerglas – Les zones de travail agricoles sont souvent en périphérie, attenantes aux hameaux.



Photo 96 – Kergadon – La perception ouverte sur le périmètre immédiat depuis la périphérie de Kergadon



Photo 97 – Guerlédzan – La végétation arborée et arbustive filtre les perceptions visuelles.



Photo 98 – Guerlédzan - La vue ouverte depuis la périphérie ouest du hameau.

En conséquence, sont concernés par une sensibilité potentielle moyenne les hameaux de : Kerrouault, Keryhouée, le Poteau Saint-Yves, la Fontaine Bénie, St-Maurice, Kerdoret, le Bothan, le Rouello, Lingueneuc et Guémarbo.

Sont concernés par une sensibilité potentielle forte les hameaux de Guerlédzan, Kergadon, Querniquern, le Cosquer, le Guerlas et le Cruguel.

Tableau 86 - Analyse des facteurs de sensibilité des hameaux proches potentiellement sensibles

Hameau	Distance au périmètre immédiat	Facteurs de sensibilité (environnement immédiat, orientation des façades, topographie...)	Sensibilité
Kerrouault	500m	Réseau de haies dense et boisements proches, orientation nord/sud, bâti densément groupé	Moyenne
Keryhouée	500m	Végétation arborée fournie en périphérie, quelques façades orientées en direction du périmètre (nord), bâti densément groupé	Moyenne
Saint-Maurice	500m	Haies et boisements en périphérie. Patrimoine local de la chapelle Saint-Maurice	Moyenne
Guerlézan	500m	Végétation arborée dense et boisements à proximité ; façades orientées en direction du site (sud-est), bâti dense	Forte
Kergadon	500m	Périphérie sud relativement ouverte sur l'espace agricole	Forte
Querniquern	500m	Végétation arborée moyennement dense au nord, position topographique plutôt dominante	Forte
Le Cosquer	500m	Pas de ceinture végétale, pas d'orientation directe des façades	Forte
Le Guerlas	500m	Relativement ouvert à l'ouest, pas d'orientation directe des façades	Forte
Le Cruguel	500m	Végétation arborée présente sur certains côtés seulement	Forte
Kerdoret	700m	Environnement arboré dense, situation topographique basse	Moyenne
Le Poteau Saint-Yves	990m	Situation topographique haute, périphérie ouverte	Moyenne
La Fontaine Bénie	1000m	Pas de ceinture végétale arborée, bâti non orienté en direction du périmètre	Moyenne
Le Bothan	1300m	Relativement ouvert en direction du périmètre immédiat, bâti dense	Moyenne
Guémarbo	1600m	Relativement ouvert en direction du périmètre, façades orientées sud-ouest	Moyenne

Le Rouello	1700m	Relativement ouvert en direction du périmètre	Moyenne
Lingeneuc	1700m	Bocage dense, hameau orienté en direction du périmètre immédiat	Moyenne

Les autres hameaux du territoire présentent un enjeu jugé faible au regard de leur situation topographie, des masques végétaux ou de leur éloignement à la zone d'implantation potentielle des éoliennes.

XV.6.1.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES LIEUX DE VIE ET D'HABITAT

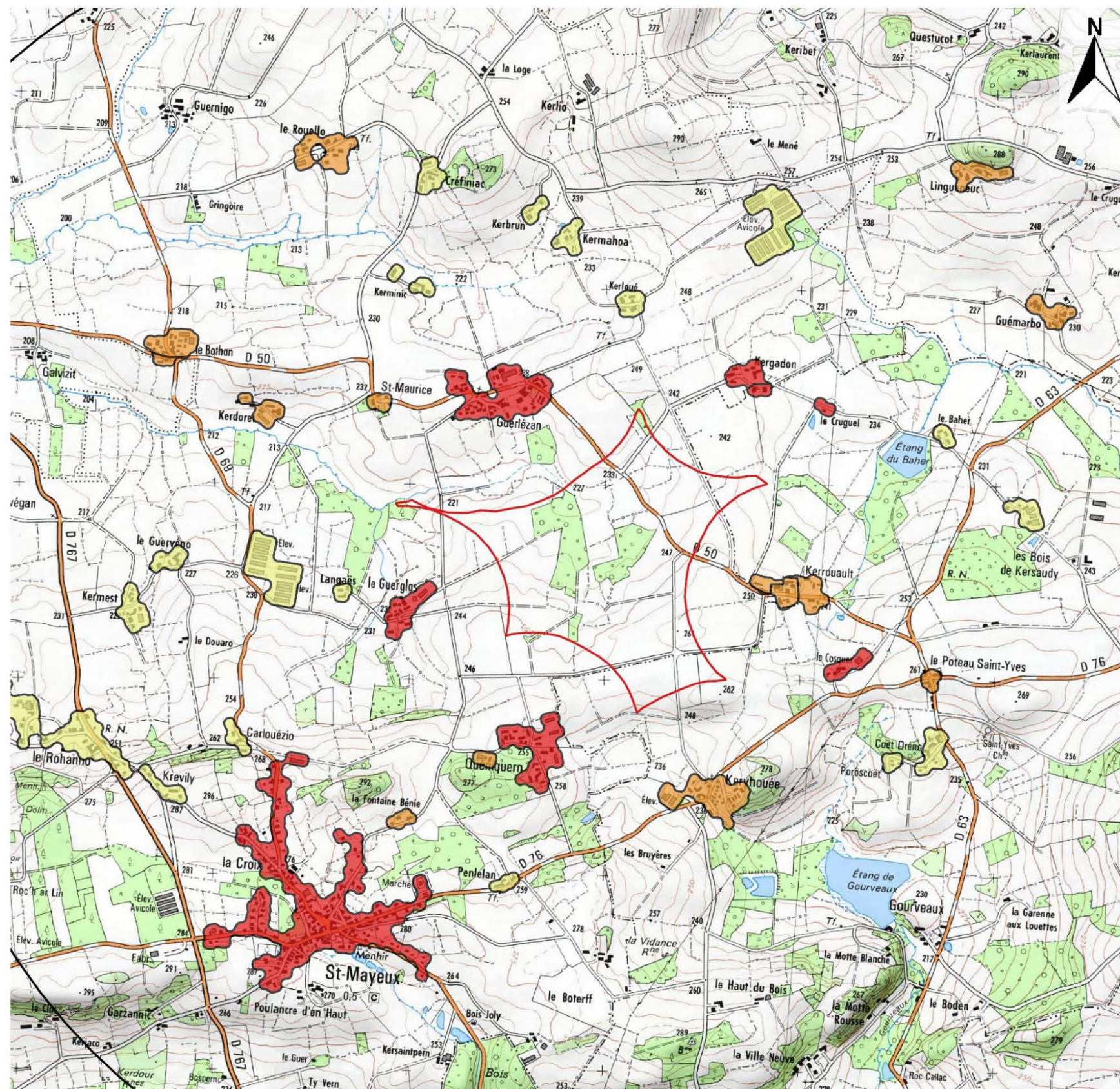
L'analyse paysagère des différents lieux de vie et d'habitat a permis de hiérarchiser les bourgs et les hameaux en fonction de leur sensibilité théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.

Ressortent comme potentiellement **fortement sensibles** par rapport au projet :

- Les bourgs de **Saint-Mayeux** et **Plussulien** ;
- Les hameaux de **Guerlézan**, **Kergadon**, **Querniquern**, **le Cosquer**, **le Guerlas** et **le Cruguel**.

Ressortent comme potentiellement **moyennement sensibles** par rapport au projet :

- Les bourgs de Corlay et du Haut-Corlay, Merléac, Bodéo, la Harmoye, Lanfains et Uzel ;
- Les hameaux de Kerrouault, Kerhouée, le Poteau Saint-Yves, la fontaine bénie, St-Maurice, Kerdoret, le Bathan, le Rouello, Lingeneuc et Guémarbo.



Périmètre immédiat
 Périmètre rapproché

**Sensibilité paysagère
des bourgs et hameaux proches**

Faible
 Moyenne
 Forte

0 0.5 1 km

Sources : IGN-SCAN25 / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 114 – Sensibilité potentielle des bourgs et hameaux proches du périmètre immédiat

XV.6.2. AXES DE COMMUNICATION

Les axes de communication sont des composantes constitutives des territoires : s'ils peuvent représenter selon les cas des lignes de force structurantes, des barrières, etc..., ils sont surtout des espaces de découverte privilégiés des paysages. Leur étude permet donc à la fois de comprendre le rôle qu'ils jouent dans les territoires, et d'identifier les tronçons qui présentent plus ou moins de sensibilité par rapport au projet.

XV.6.2.1. AXES DE COMMUNICATION A L'ÉCHELLE DU PERIMETRE ELOIGNE

Le territoire de la zone d'étude est structuré par un **réseau routier dense** dont les infrastructures marquent de façon notable le paysage. La diversité de la trame viaire (des grands axes au maillage de petites routes de desserte locale) permet des perceptions paysagères très variées et à différentes vitesses. La carte suivante fait état des principaux grands axes routiers de la zone.

Trois axes majeurs et structurants sont présents au sein de la zone d'étude.

La **RN164** traverse les périmètres éloigné et intermédiaire d'est en ouest, avec certaines portions au profil en 2x2 voies. Elle est parallèle aux grandes lignes du relief sur la majorité du tracé, et passe notamment à flanc de versant sud de la ligne de crête au-dessus de Mur-de-Bretagne ; toute vue vers le nord, et donc en direction du périmètre immédiat, est masquée par le relief sur cette section. Un seul point de perception potentielle est identifié pour cet axe qui est ponctuellement ouvert en direction du périmètre immédiat au nord-ouest de **Saint-Caradec**.

Cette séquence de visibilité possède donc une sensibilité ponctuelle moyenne ; la sensibilité du reste de l'axe est faible.



Photo 99 – RN164 – Le coteau boisé arrête les vues vers le nord



Photo 100 – RN164 - Le principal cône de vue en direction du périmètre immédiat depuis la nationale

La **RD700** recoupe le périmètre éloigné à l'est de la zone. La section de Loudéac à Uzel fait alterner les vues ouvertes et fermées suivant la présence ou non d'une végétation arborée aux abords de l'axe ; quelques cônes de vue ponctuels en direction du périmètre immédiat sont donc possibles, toutefois ces vues sont latérales, éloignées et furtives.

La sensibilité paysagère potentielle affectée à l'ensemble de l'axe est donc faible.



Photo 101 – RD700 – Les abords fermés par de hauts talus boisés

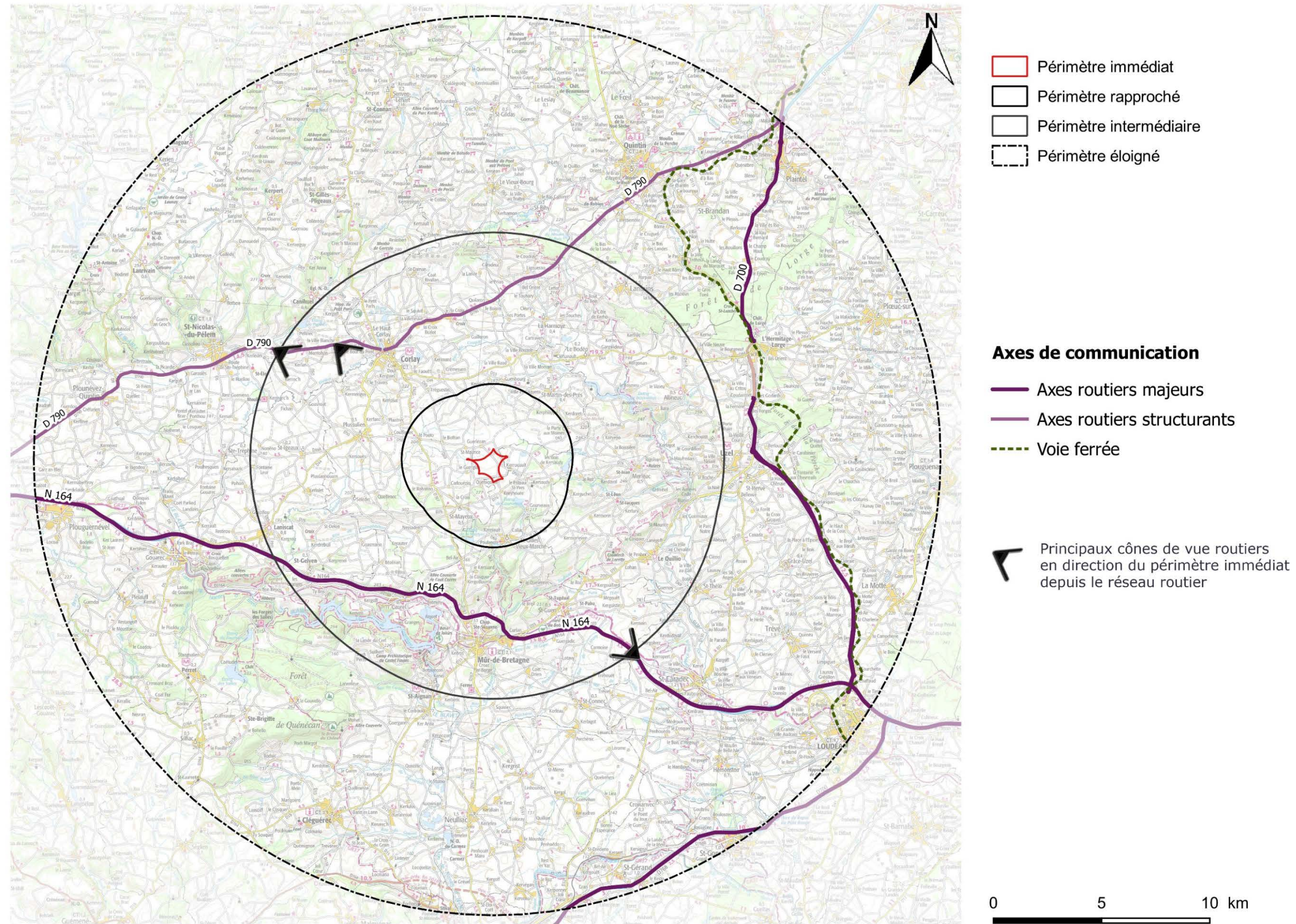
La **RD790** est un axe structurant fréquenté qui relie Quintin à Rostrenen en passant par Corlay dans le périmètre intermédiaire. De Quintin à Corlay les abords de la route sont très fermés par la végétation bocagère ; en arrivant sur Corlay depuis Saint-Nicolas-du-Pélem, **une séquence en point de vue panoramique** s'ouvre en vue latérale en direction du projet.

Cette ouverture visuelle confère à cette section de l'axe une sensibilité paysagère moyenne.



Photo 102 – RD790 – La section ouverte en direction du périmètre immédiat

La **voie ferrée** de Saint-Brieuc à Loudéac traverse l'est du périmètre éloigné. Elle n'est aujourd'hui plus utilisée pour le transport de voyageur mais seulement pour le fret ; son tracé n'est pas un axe de découverte du territoire et ne présente **pas de sensibilité** vis-à-vis du projet.



Sources : IGN - SCAN100 / BD TOPO / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 115 : Principaux axes de communication à l'échelle du périmètre éloigné

XV.6.2.2. AXES DE COMMUNICATION A L'ECHELLE DU PERIMETRE INTERMEDIAIRE ET RAPPROCHE

Les axes principaux sont relayés par un réseau de routes départementales secondaires reliant les nombreux bourgs et hameaux dispersés du territoire.

À cette échelle, une analyse détaillée est réalisée afin d'identifier les axes dont les tronçons relèvent d'une sensibilité paysagère ; elle étudie par section les critères paysagers suivants : orientation vis-à-vis du périmètre immédiat, composition des abords, situation topographique, cônes de visibilité... ; le tableau suivant en fait la synthèse, et la carte qui suit spatialise ces sensibilités ainsi que les principaux cônes de vue routiers en direction du périmètre immédiat.

L'orientation des routes par rapport aux lignes de force du relief influence les modes de perceptions visuelles du paysage environnant depuis les axes routiers. Les axes qui recoupent les lignes de crête (orientés nord-sud) offrent des ouvertures visuelles qui alternent entre des vues de fond de vallon bloquées par le coteau opposé ou par la végétation dense, et des vues panoramiques en points hauts dégagés. Les axes qui suivent les lignes de crête offrent des profondeurs de champ visuel homogènes avec un jeu d'ouverture-fermeture dicté par la densité variable du bocage et des boisements.

Ainsi sur le territoire peu d'axes routiers offrent des vues prolongées en direction du périmètre car les vues sont le plus souvent dictées par les jeux d'ouverture-fermeture du bocage de leur environnement immédiat ou de la succession des creux et bosses du relief.

Ce sont donc principalement les axes les plus proches du projet qui possèdent les sensibilités paysagères les plus importantes, ainsi que les portions routières plus éloignées traversant le bassin de Saint-Nicolas-du-Pélem à l'ouest du périmètre intermédiaire, le relief étant moins marqué et le bocage environnant beaucoup moins dense.

La série de prises de vue ci-après illustre les typologies de fonctionnement visuel des séquences routières du territoire.



Photo 103 – Les petites routes du périmètre rapproché offrent des perceptions en points hauts en recoupant les lignes du relief. (exemple d'une route au nord-est de Merléac)



Photo 104 – RD76 – La route suit la ligne de crête, la végétation des abords conditionne la profondeur des vues



Photo 105 – RD76 – Les abords de la départementale plus densément arborés en sortie de Saint-Mayeux



Photo 106 – RD50 – La départementale traverse le périmètre immédiat et offre des vues proches profondes



Photo 107 – RD63 – Alternance des vues très ouvertes en direction du projet ou fermées par le bocage



Photo 108 – RD767 - Alternance des vues ouvertes, fermées ou filtrées par le bocage



Photo 109 – RD767 – A proximité du périmètre immédiat, une séquence routière ouverte en vue latérale



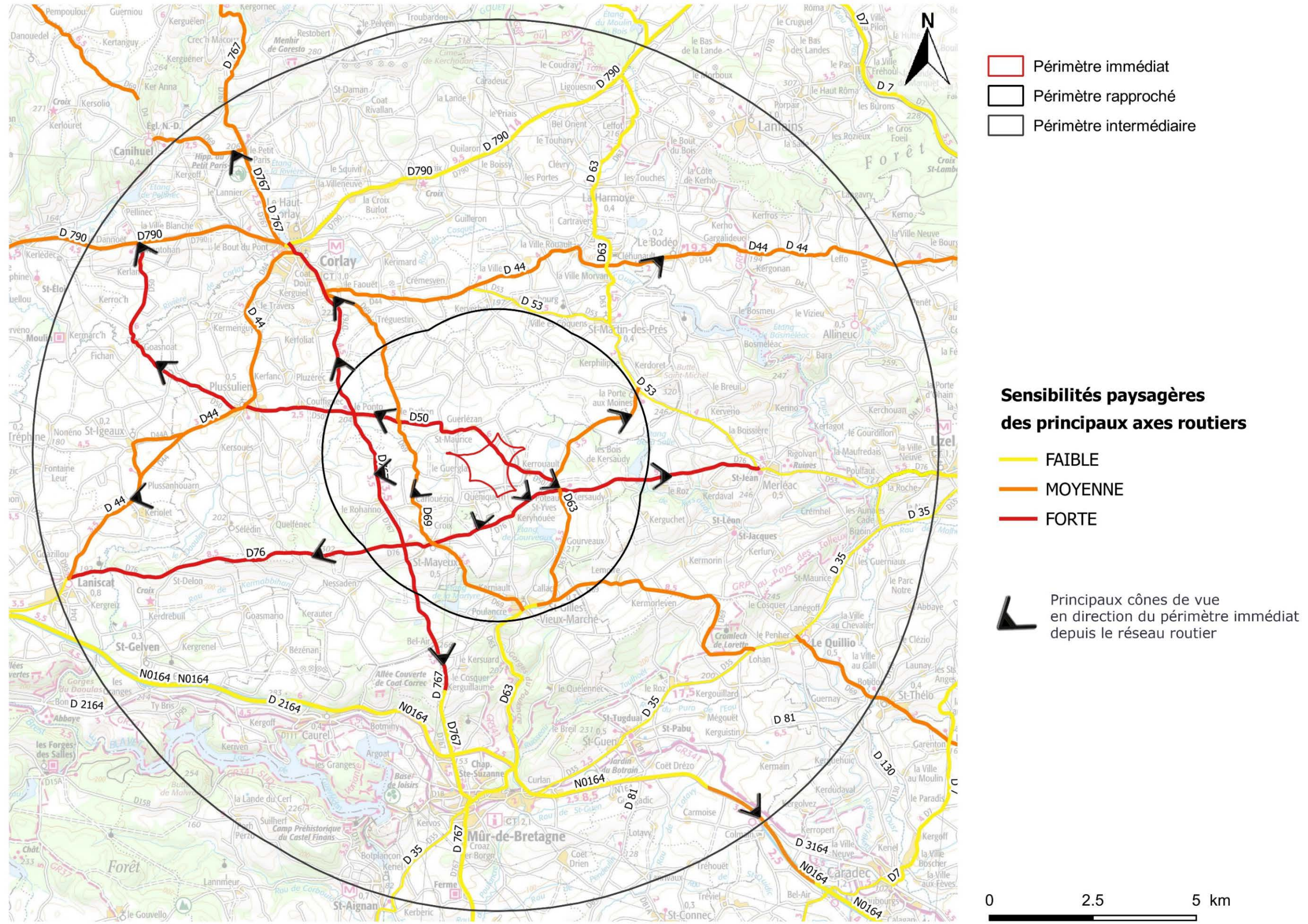
Photo 110 – RD767 – Un cône de vue sur le périmètre immédiat depuis le nord du périmètre intermédiaire



Photo 111 – RD44 – L'axe offre plusieurs cônes de vue ouverts en direction du périmètre immédiat depuis le nord et l'ouest.

Tableau 87 : Synthèse de l'évaluation de la sensibilité paysagère des principaux axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire et rapproché

AXE	TYPE	SECTION	PERIMETRE	ORIENTATION / périmètre immédiat	Composition des abords, situation topographique, cônes de visibilité ...	SENSIBILITE POTENTIELLE
RN 164	AXE MAJEUR	Plouguernevel / St-Gelven	éloigné	Pas d'orientation directe en direction du périmètre immédiat (P.I.)	Dans le bassin de St-Nicolas-du-Pélem, recoupe quelques points hauts. Majorité du tracé encadré par de hauts talus du décaissement	Faible
		St-Gelven / St-Caradec	intermédiaire		Majoritairement à flanc de coteau boisé (jusqu'à Mûr-d/Br) environnement plus ouvert en périphérie de St-Caradec	Faible
		St-Caradec / Loudéac	éloigné		Ponctuellement orientée en direction du P.I.	Abords plutôt ouverts - perpendiculaire à la vallée de l'Oust, relief ample - parc éolien de St-Caradec à proximité
RD700	AXE MAJEUR	Plaintel / Uzel	éloigné	Pas d'orientation en direction du P.I.	Environnement forestier (fermé) ou bocager (semi-ouvert) - peu d'ouvertures visuelles latérales vers le P.I.	Faible
		Uzel / Loudéac			En ligne de crête, alternance d'ouverture et de fermeture. Quelques vue latérales en direction du P.I.	Faible
RD790	AXE STRUCTURANT	Quintin / Corlay	éloigné et intermédiaire	Intermédiaire	recoupe une ligne de crête - abords très fermés (bocage dense ou haie sur talus)	Faible
		Corlay / Plounévez-Quintin		Pas d'orientation directe en direction du P.I.	Relief ample du bassin de St-Nicolas du Pélem - alternance d'ouverture et de fermeture du bocage des abords - Quelques cônes de vue panoramiques sur le grand paysage depuis l'axe, en orientation latérale vis-à-vis du P.I.	Moyenne
RD7	Axe secondaire	Quintin / L'Hermitage-Lorge	éloigné	Pas d'orientation directe en direction du P.I.	Traversée de la forêt de Lorge	Faible
		Uzel / St-Gérand			Relief en creux de la vallée de l'Oust, majorité du tracé bordé par les haies bocagères	Faible
RD18	Axe secondaire	Cléguérec / Mûr-de-Bretagne	éloigné	Orientée partiellement en direction du P.I.	Vues masquées par le relief en creux de la traversée de la vallée du Blavet	Faible
RD44	Axe secondaire	Laniscat / Plussulien	intermédiaire	Pas d'orientation directe en direction du P.I.	Suit une ligne de crête secondaire du relief - quelques cônes de vue panoramiques en direction du P.I. lorsque le bocage est ouvert	Moyenne
		Corlay / L'Hermitage-Lorge			Globalement en hauteur, alternance de vues fermées et ouvertes dans le bocage, quelques cônes de vue localisés en direction du P.I.	Moyenne
RD767	Axe secondaire	Neulliac / Mûr-de-Bretagne	éloigné	Orientée directe vers le P.I.	Recoupe quelques points hauts en sortie de Neuillac. Globalement fermé par des haies bocagères - perceptions ponctuelles en vue proche des parcs éoliens de Kergrist.	Faible
		Mûr-de-Bretagne / Corlay	intermédiaire et rapproché	Orientée partiellement en direction du P.I.	Parallèle aux lignes de crêtes => points de vue hauts ponctuels. Alternance d'ouverture et fermeture des abords (bocage)	Forte
		Corlay / Pléssidy	intermédiaire et éloigné	Orientée partiellement en direction du P.I.	Cônes de vue ouverts ponctuels entre Corlay et le coteau de St-Nicolas-du-Pélem - Puis abords fermés par la végétation arborée du massif des monts d'Arrée	Moyenne
RD76	Route locale	Laniscat / Merléac	rapproché et intermédiaire	Orientée partiellement en direction du P.I.	Route en ligne de crête principale - Longe le périmètre immédiat - Alternance de vues ouvertes et filtrées par la végétation	Forte
RD50	Route locale	Plussulien / Kersaudy	rapproché et immédiat	Orientée directe vers le P.I.	Traverse le périmètre immédiat	Forte
RD63	Route locale	Mûr-de-Bretagne / St-Gilles-Vieux-Marché	intermédiaire	Orientée directe vers le P.I.	Au creux des Gorges de Poulancré, environnement fermé	Faible
		St-Gilles-Vieux-Marché / St-Martin-des-Prés	rapproché	Orientée partiellement en direction du P.I.	Globalement fermé par le bocage, quelques cônes de vue ouverts	Moyenne
		St-Martin-des-Prés / La Harmoye	intermédiaire	Orientée partiellement en direction du P.I.	Globalement fermé par le bocage	Faible
RD69	Route locale	Corlay / St-Gilles-le-Vieux-Marché	rapproché	Orientée partiellement en direction du P.I.	Alternance d'abords ouverts ou fermés ; périmètre immédiat perceptible latéralement pour les vues proches	Moyenne



Carte 116 - Synthèse des sensibilités paysagères depuis les axes de communication à l'échelle du périmètre intermédiaire

XV.6.2.3. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES AXES DE COMMUNICATION

L'observation des caractéristiques (orientation, environnement, topographie, contexte éolien) des principaux axes routiers de la zone d'étude met en évidence les sensibilités paysagères suivantes :

Possèdent un **degré de sensibilité fort** vis-à-vis du projet :

- la RD767 entre Mur-de-Bretagne et Corlay ;
- la RD76 ;
- la RD50.

Possèdent un **degré de sensibilité moyen** vis-à-vis du projet :

- la **RN164**, sur la séquence au nord-ouest de Saint Caradec ;
- la **RD790**, au nord-ouest de Corlay ;
- la **RD44** ;
- la **RD767**, au nord de Corlay ;
- la **RD63**, dans le périmètre rapproché ;
- la **RD69**.

XV.6.3. LE CONTEXTE EOLIEN

La carte suivante fait état du contexte éolien à l'échelle du périmètre éloigné ; les parcs recensés sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 88 – Parcs éoliens recensés à l'échelle du périmètre éloigné

COMMUNES	NOM	ELOIGNEMENT (km)	ETAT
Caurel, Saint-Mayeux	Guerlédan	5,6	Construit
Lanfains	Lanfains	8,9	Construit
Saint-Guen	La Lande de Carmoise	9,4	Construit
Saint-Bihy	Saint-Bihy	9,4	Construit
Le Haut Corlay	Le Haut Corlay	9,4	Construit
Saint-Caradec	Saint-Caradec	11,5	Construit
Kergrist	Le Roduel (Kergrist)	12,1	Construit
Kergrist	Saint-Mérec (Kergrist)	13,5	Construit
Kergrist	Lérôme (Kergrist)	13,8	Construit
Perret	Perret	15,8	Autorisé
Saint-Gildas	Saint-Gildas	16,1	Construit
Silfiac	Bodervedan	16,7	Construit
Magoar, Kerpert	Coat-Piquet	17,5	Construit
Lanrivain	La Salle	17,6	Construit
Plésidy	Plésidy	18,5	Avis de l'AE
Plouguernevel	Plouguernevel	19,2	Construit

On recense **14 parcs éoliens en exploitation** à l'échelle du périmètre éloigné. Les plus proches (périmètre intermédiaire) sont ceux du **Haut-Corlay**, **Saint-Bihy** et **Lanfains**, positionnés sur la **ligne de crête de Kerchouan** au nord du projet, et celui de **Caurel/Saint-Mayeux** aligné au sud sur la ligne de crête qui surplombe Mur-de-Bretagne et le lac de Guerlédan. Le motif éolien est donc déjà présent dans le paysage, les parcs sont perceptibles d'une crête à l'autre souvent un à un, parfois en intervisibilité à la faveur d'un point d'observation haut, panoramique et ouvert et par temps favorable. Depuis ces points, les **enjeux d'effets cumulatifs** seront à prendre en compte dans la réflexion sur la logique d'implantation du projet qui devra notamment être en cohérence avec les parcs les plus proches situés au nord, en suivant la même orientation générale.

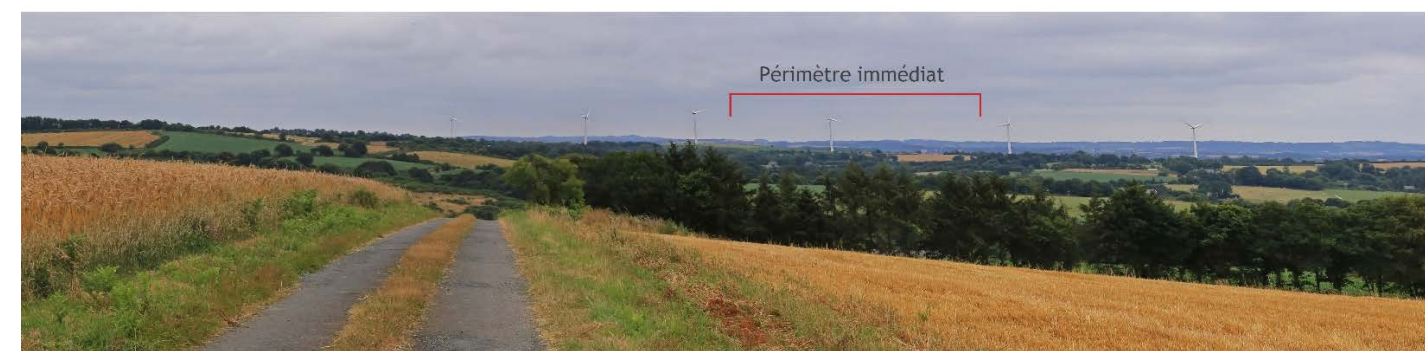


Photo 112 – Depuis le nord, vue sur le parc du Haut-Corlay en direction du périmètre immédiat

L'observation des **logiques d'implantation** des parcs existants montre que l'organisation principale des parcs proches (René Allo, Saint-Bihy, Caurel/Saint-Mayeux) répond à un principe d'alignement des mâts selon les axes des grandes

lignes du relief : **globalement est-ouest** à cette échelle. Le parc de Lanfains est localisé dans l'alignement des deux autres parcs de la crête de Kerchouan mais ses aérogénérateurs ne sont pas implantés selon cette orientation est/ouest.

Les deux parcs au sud-est des périmètres intermédiaire et éloigné : Saint-Guen (commune de Guerlédan) et Saint-Caradec, suivent **l'axe structurant de la RN164** avec une orientation globale **nord-ouest/sud-est** ; trois à six machines composent les parcs du secteur.

La figure ci-dessous représente ces schémas d'implantation.

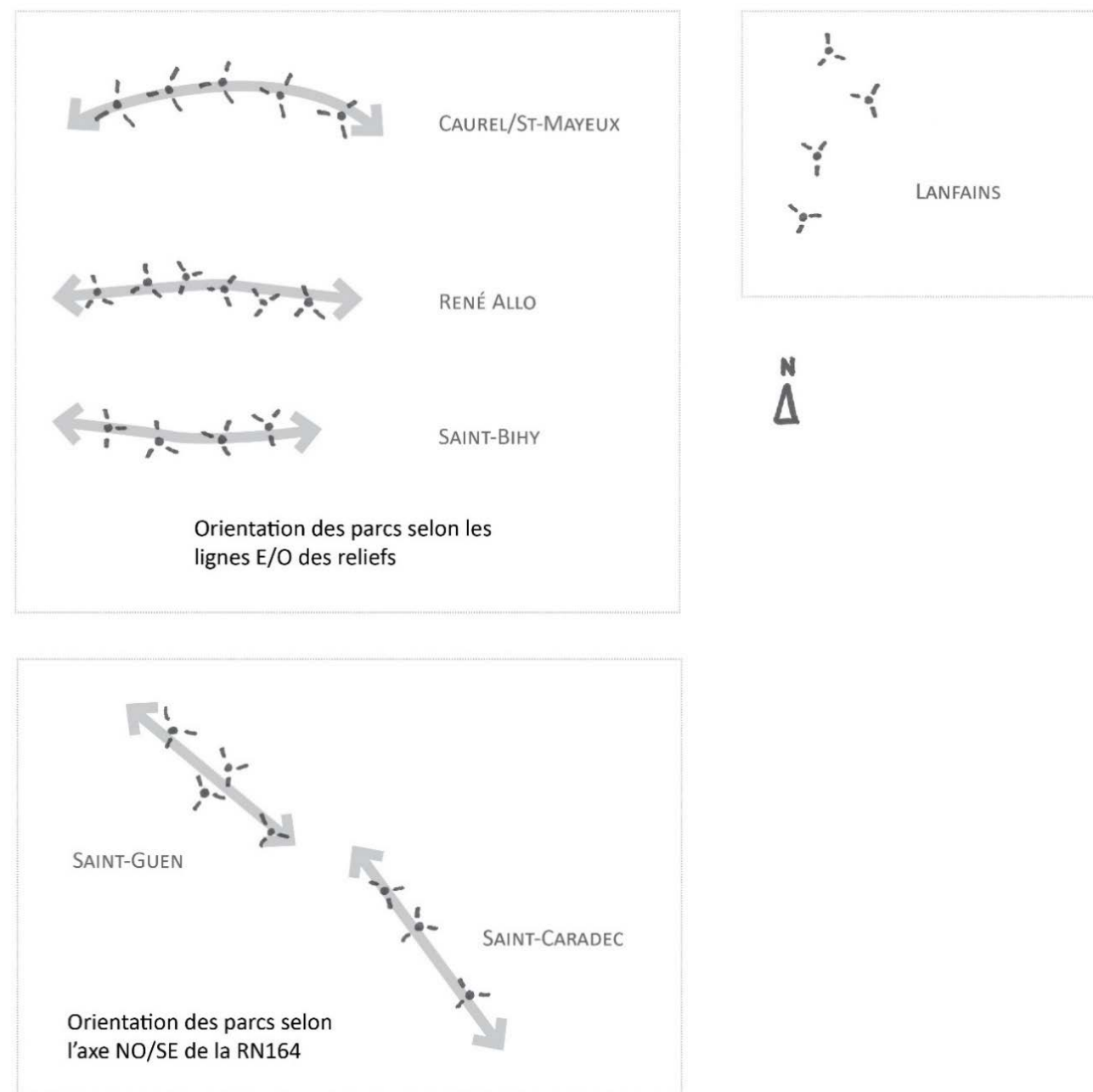


Figure 85 – Schéma des logiques d'implantation des parcs les plus proches de la zone d'étude

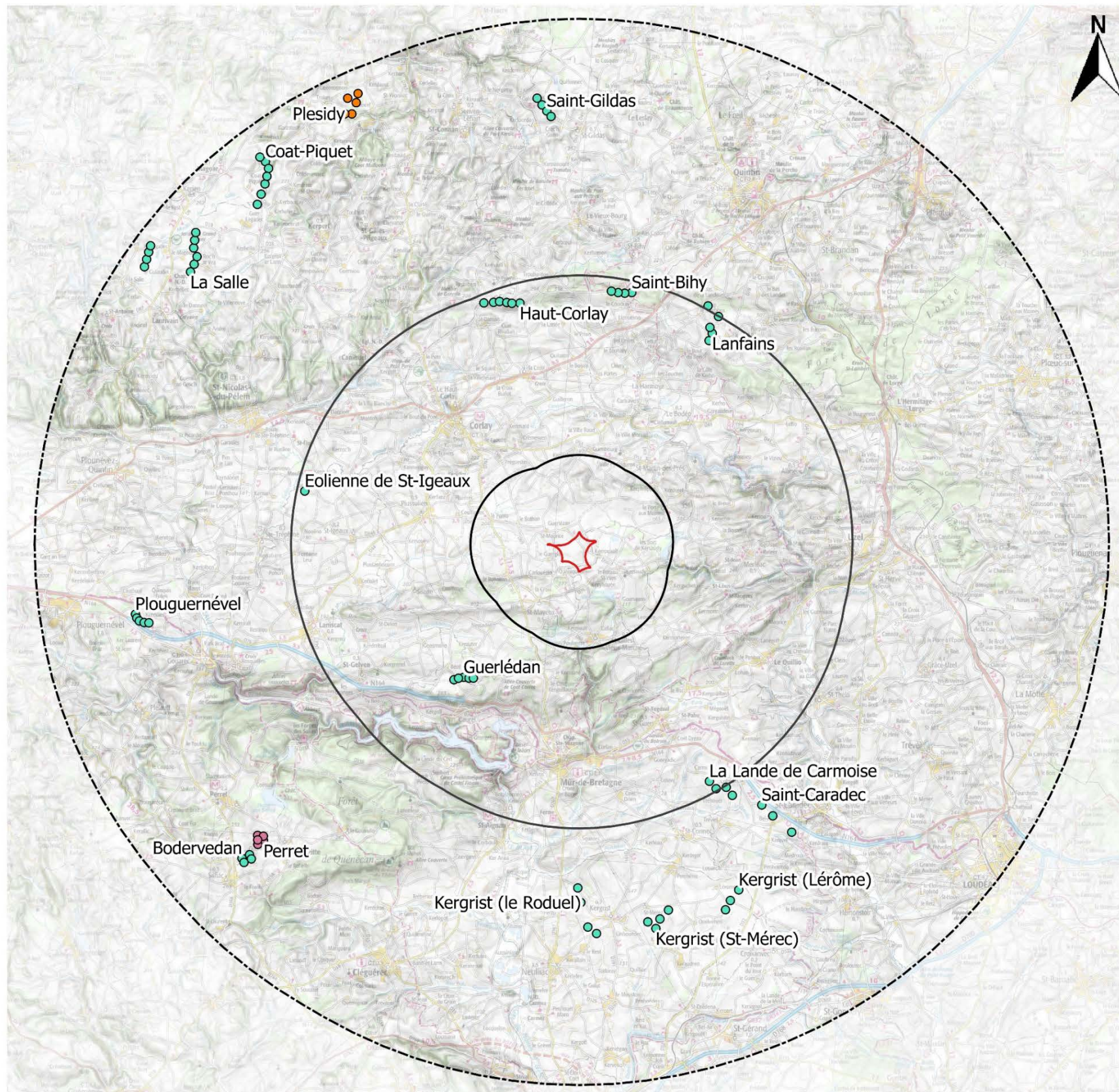




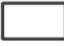
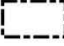
Photo 113 – Les cinq aérogénérateurs du parc éolien de Lanfains.






Photo 114 – Le parc éolien du Haut Corlay sur les hauteurs de Kerchouan

Les parcs groupés au nord-ouest de la zone d'étude (La Salle et Coat-Piquet) sont implantés selon des axes nord-sud, suivant les orientations topographiques de ce secteur ; ceux du sud (les trois parcs de Kergrists), situés sur le plateau, n'ont pas d'homogénéité de schéma d'implantation. La structure du relief et de la végétation du territoire implique des **enjeux d'effets cumulatifs très faibles** avec ces parcs éloignés (distance au périmètre immédiat > 12km).



-  Périimètre immédiat
-  Périimètre rapproché
-  Périimètre intermédiaire
-  Périimètre éloigné

Parcs éoliens

-  Parc éolien en service
-  Permis de construire accordé
-  Parc ayant fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale

Sources : IGN-SCAN100; GEOBRETAGNE / Réalisation : AEPE-Gingko, 2017

Carte 117 - Contexte éolien à l'échelle du périmètre éloigné

XV.6.4. TOURISME ET PRINCIPAUX LIEUX DE FREQUENTATION

Les principaux lieux touristiques recensés sont localisés en carte suivante ; ils sont de plusieurs natures : itinéraires touristiques de déplacements doux (circuits de randonnée, canal navigable) ; patrimoine local (chapelles, sites mégalithiques, châteaux, forges, abbaye) ; plan d'eau et bases de loisirs, sites naturels (forêts, gorges, étangs).

Le tableau suivant synthétise les sensibilités paysagères potentielles évaluées des sites touristiques ; l'analyse s'appuie sur l'étude des différents facteurs de sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre immédiat : éloignement géographique, rayonnement touristique, situation topographique, environnement immédiat...

Tableau 89 – Analyse des sensibilités des principaux sites touristiques et de fréquentation

NOM	PERIMETRE	Rayonnement touristique	Caractéristiques	SENSIBILITE POTENTIELLE
Lac de Guerlédan	intermédiaire	Régional	Fréquentation très importante, lac très encaissé et rives fermées par les boisements, aucune vue possible en direction du projet	Faible
Lac de Bosméléac	intermédiaire	Départemental	Site naturel, fréquentation locale; environnement fermé et situation topographique encaissée	Faible
Butte Saint-Michel	intermédiaire	Local	Site panoramique aménagé (table d'orientation) en point culminant, vue à 360°, proche du périmètre immédiat	Forte
Cîme de Kerchouan	intermédiaire	Départemental	Site naturel, promenade, point haut avec vue panoramique en direction du périmètre immédiat	Moyenne
Hippodrome du Petit Paris	intermédiaire	Départemental	Pôle équestre fréquenté, en surplomb topographique et environnement relativement ouvert en direction du périmètre immédiat	Moyenne
Etang et ruines du château Corlay	intermédiaire	Départemental	Fréquentation importante, site encaissé sans ouverture visuelle en direction du projet	Faible
Chapelle Ste-Suzanne	intermédiaire	Départemental	Dans Mûr-de-Bretagne, paysage fermé urbain et vues bloquées par le versant du coteau	Faible
Cromlec'h de Lorette	intermédiaire	Local	Site de culte et de promenade (GR) en situation topographique dominante, vue panoramique en direction du projet, perception du parc éolien de René Allo	Moyenne
Forêt de Lorge	intermédiaire	Local	Site de promenade, sentiers forestiers. Paysages fermés, site éloigné du périmètre immédiat	Faible
Abbaye de Bon Repos	éloigné	Départemental	Site fréquenté, paysages fermés par la végétation et encaissés, pas de vues possibles	Faible
Gorges du Daoulas	éloigné	Départemental	Site fréquenté, paysages fermés par la végétation et encaissés, pas de vues possibles	Faible
Forêt de Quénécan	éloigné	Régional	Forêt emblématique du territoire, fréquentation importante. Paysages forestiers majoritairement fermés, situation topographique dominante	Moyenne
Canal de Nantes à Brest	éloigné	Régional	Itinéraire très fréquenté, pas de vues possibles en direction du projet car encaissement dans les vallées	Faible
GRP aux Pays des Toileux	intermédiaire	Départemental	Itinéraire reliant des points hauts emblématiques	Forte

Cinq lieux touristiques font l'objet d'une sensibilité paysagère potentielle au regard du projet, la carte suivante en fait la synthèse et ces sensibilités sont détaillées dans l'analyse ci-après.

LA BUTTE SAINT-MICHEL (DISTANCE : 3,8KM)

Localisée sur la commune de Saint-Germain-des-Prés à environ 3,8km à l'est du périmètre immédiat, la **butte Saint-Michel** (ou butte Martinaise) est le troisième **point culminant** de la Bretagne ; à 320m d'altitude, elle domine les paysages alentours et offre **une vue à 360°**. Un sentier pédestre permet d'y accéder et une table d'orientation est aménagée. En tant que **site panoramique emblématique** du territoire, et par sa proximité par rapport au périmètre immédiat, la butte Saint-Michel est considérée comme **fortement sensible** vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.



Photo 115 – Le site panoramique aménagé de la butte Saint-Michel



Photo 116 – Le panorama de la butte Saint-Michel offre une vue périphérique très lointaine sur le grand paysage, notamment en direction du périmètre immédiat.

LA CIME DE KERCHOUAN (DISTANCE : 9,5KM)

La cime de Kerchouan est un autre **point culminant** du territoire (318m) ; le chemin de Grande Randonnée du Pays des Toileux y circule. La petite route en situation de crête permet des **perceptions paysagères panoramiques** et lointaines au nord et au sud (en direction du périmètre immédiat) au gré des ouvertures de la végétation. Ce lieu emblématique à l'échelle locale possède donc une **sensibilité moyenne potentielle** par rapport au projet.

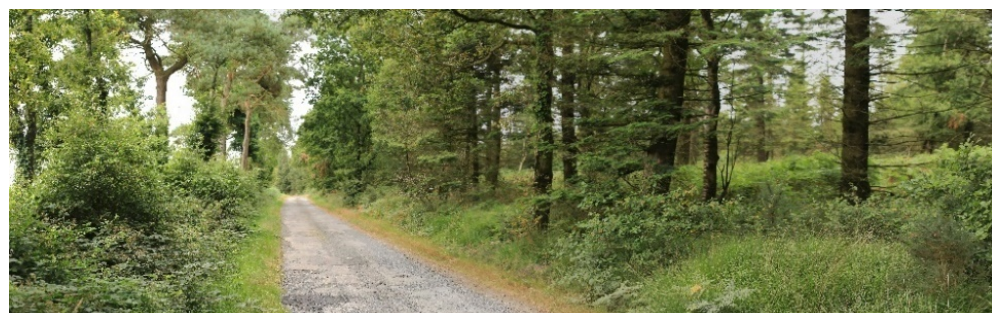


Photo 117 – La cime de Kerchouan offre des fenêtres paysagères panoramiques entre les séquences boisées.

L'HIPPODROME DU PETIT PARIS (DISTANCE : 8,6KM)

Le complexe équestre de l'hippodrome du petit Paris bénéficie d'un rayonnement à l'échelle départementale et constitue à ce titre un lieu de fréquentation important avec des enjeux en termes d'image pour le territoire du Pays de Corlay. Les infrastructures hippiques sont implantées sur la commune du Haut-Corlay au nord-est du périmètre immédiat, en point haut (221m). Le caractère **relativement ouvert** des paysages et aménagements de l'hippodrome offre des **vues dégagées ou filtrées** vers le périmètre immédiat, il fait donc l'objet d'une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis du projet.



Photo 118 – L'hippodrome du petit Paris (Source : www.paysdecorlay.com)

LE CROMLEC'H DE LORETTE (DISTANCE : 6,1KM)

Positionnés au **sommet** d'une ligne de crête au sud-est du périmètre intermédiaire, le Cromlec'h et la chapelle de Lorette forment un lieu singulier sur le territoire. Plusieurs **itinéraires touristiques** le traversent, notamment le GRP aux Pays des Toileux et un circuit VTT issu des itinéraires balisés de la station VTT de Guerlédan. Si les abords immédiats des deux édifices sont globalement fermés par la végétation, le nord-est du site propose une **perspective panoramique** en haut de crête orientée en direction du périmètre immédiat. Ce fonctionnement visuel est détaillé dans la suite du document (partie relative aux éléments patrimoniaux classés). De par ces perceptions lointaines, ce lieu touristique possède une **sensibilité potentielle moyenne** vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein du périmètre immédiat.



Photo 119 – Le lieu rassemble plusieurs éléments d'intérêt touristique (chapelle, cromlec'h, chemins VTT et pédestres balisés)



Photo 120 – Vue panoramique ouverte depuis le nord-est du site de Lorette.

LA FORET DE QUENECAN (DISTANCE >10KM)

La forêt de Quénécan est un **site naturel emblématique** qui bénéficie, au même titre que le lac de Guerlédan, d'une notoriété touristique à l'échelle régionale. À ce titre, même si les paysages forestiers intérieurs sont globalement fermés et offrent peu de vues sur l'extérieur, les **vues dégagées très ponctuelles** depuis les points culminants du massif de Quénécan en lisière forestière (la Lande du Cerf, Lannivon, La Croix Blanche, ...) confèrent à la forêt une **sensibilité moyenne** vis-à-vis du projet.



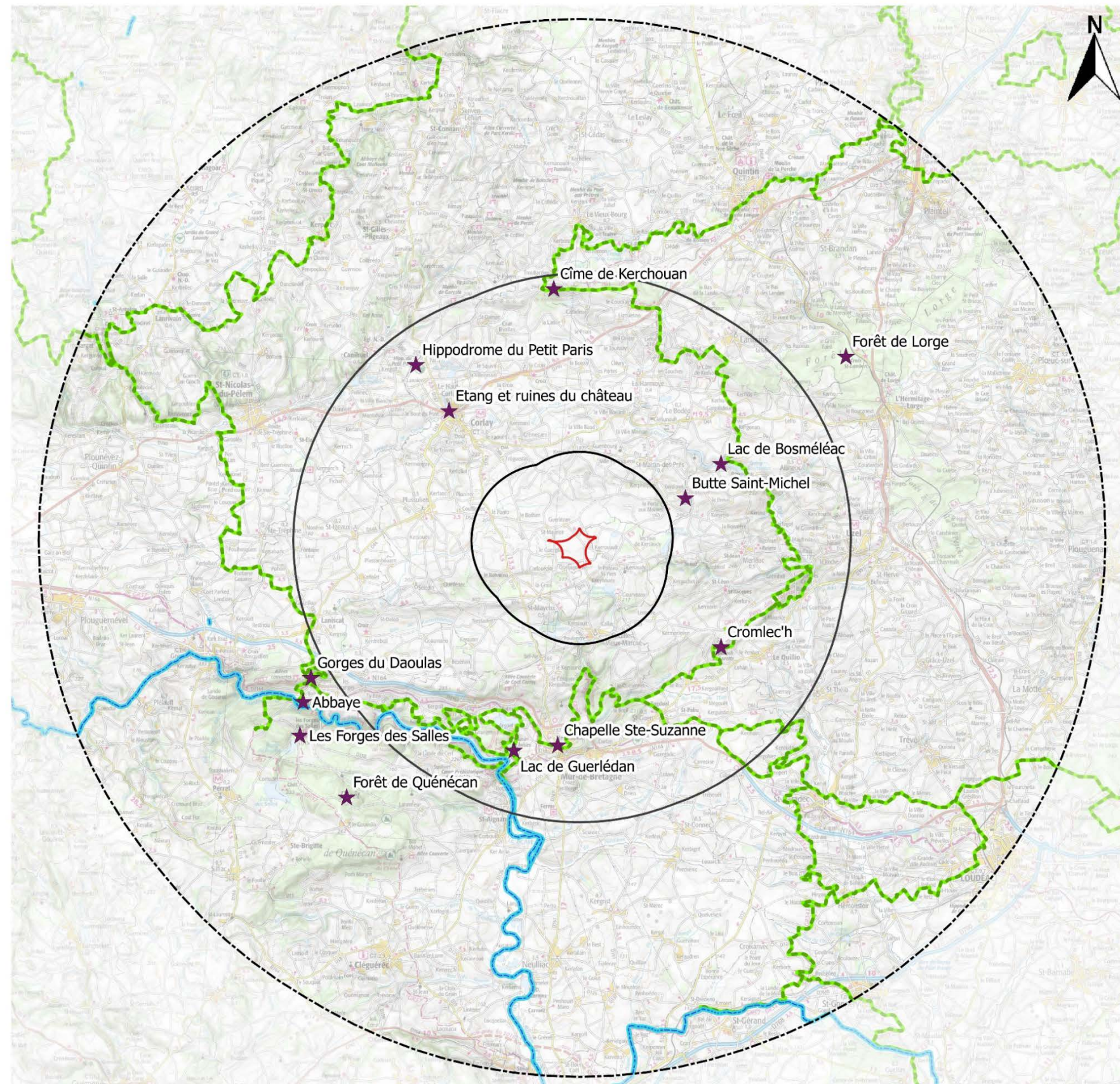
Photo 121 – Les sites aménagés de loisirs du lac de Guerlédan, attenants à la forêt de Quénécan, sont très fréquentés.







Photo 122 – Les paysages de la forêt de Quénécan sont globalement fermés.






Photo 123 – Une ouverture ponctuelle en direction du projet depuis la lisière de la forêt (lieu-dit Lanmeur)



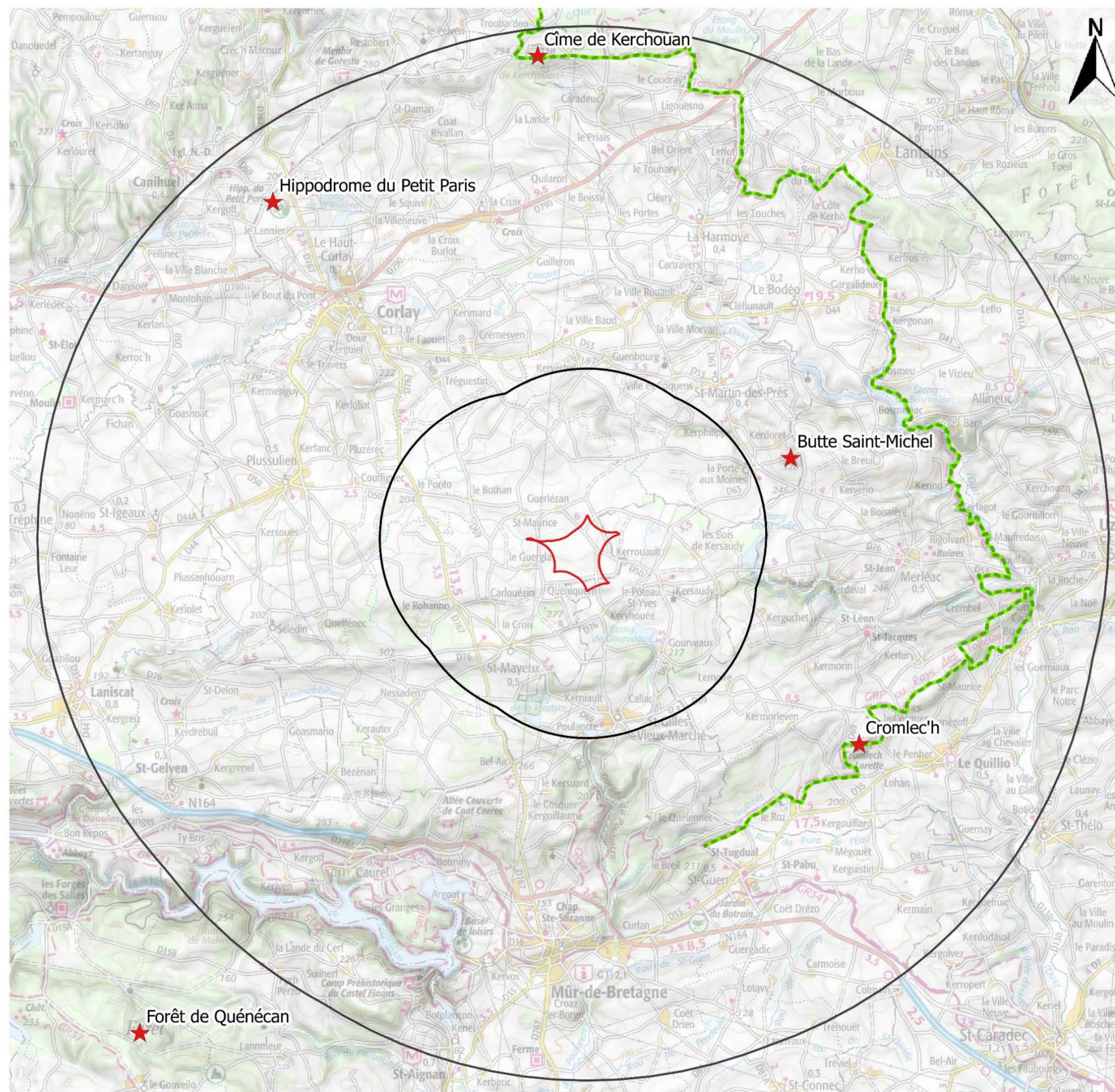
-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre intermédiaire
-  Périmètre éloigné

Lieux touristiques et de loisir

-  Sites touristiques
-  Canal de Nantes à Brest
-  Sentiers de randonnées

Sources : IGN -SCAN100; PDIPR / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 118 - Synthèse des principaux lieux touristiques recensés à l'échelle du périmètre éloigné



- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire

Sites touristiques et sensibilités paysagères vis-à-vis du projet

- ★ Site potentiellement sensible
- Itinéraire de randonnée sensible : GRP au Pays des Toileux

Sources : IGN - SCAN100, PDIPR / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 119 – Lieux touristiques potentiellement sensibles à l'échelle du périmètre intermédiaire

XV.7. LE PAYSAGE DU PERIMETRE IMMEDIAT

Le périmètre immédiat s'étend sur une surface d'environ 108 hectares, recoupant le nord-est de la commune de Saint-Mayeux et le nord-ouest du territoire communal de Saint-Gilles-Vieux-Marché. La carte suivante présente les éléments paysagers topographiques de la zone. Une série de prise de vue permettant d'appréhender ces paysages est présentée ci-après ; elles sont localisées sur la carte d'après.

Le secteur concerné par le périmètre immédiat affiche une occupation du sol essentiellement agricole à structure bocagère ancienne dont les champs sont de taille variable (d'environ 1ha pour les plus petites à 9ha pour les plus grandes) et sont utilisés en **cultures céréalières** (maïs, colza, blé) et **prairies temporaires** (prairies de fauche, prairies pâturées) qui témoignent de l'activité d'élevage bovin. On retrouve donc le paysage de **mosaïque de parcelles** variées sur collines caractéristiques des paysages du massif du Mené.



Photo 124 - Des composantes paysagères agraires variées sur les vallonnements du Mené



Photo 125 – Une grande prairie pâturée bordée d'une trame bocagère discontinue et de petits bois



Photo 126 - Vue sur le périmètre immédiat en direction du sud

Le **relief légèrement vallonné** à cette échelle joue un rôle important dans le fonctionnement du paysage de la zone ; la figure 12 permet la visualisation de la structure géomorphologique locale. Les altitudes y varient d'environ 215m à l'ouest dans un micro-vallon, à 260m au sud au niveau du sommet d'un plissement est-ouest du massif du Mené. Ces

45m de dénivelé font naître des perceptions variées du paysage, en fonction de la position topographique de l'observateur. Le sud de la zone offre des perspectives lointaines en direction de la cime de Kerchouan au nord ; on y perçoit les éoliennes du parc de René Allo. Les vues depuis les points bas du périmètre sont plus courtes et les panoramas vers le sud sont fermés par la ligne de crête de Saint-Mayeux, coiffée de boisements de feuillus et conifères.



Photo 127 – La vue lointaine et dégagée vers le nord depuis le haut du périmètre



Photo 128 – Les boisements signalent le creux de vallon ou coiffent les reliefs du dernier plan.



Photo 129 – Les horizons depuis le sud sont arrêtés par le relief et la végétation.

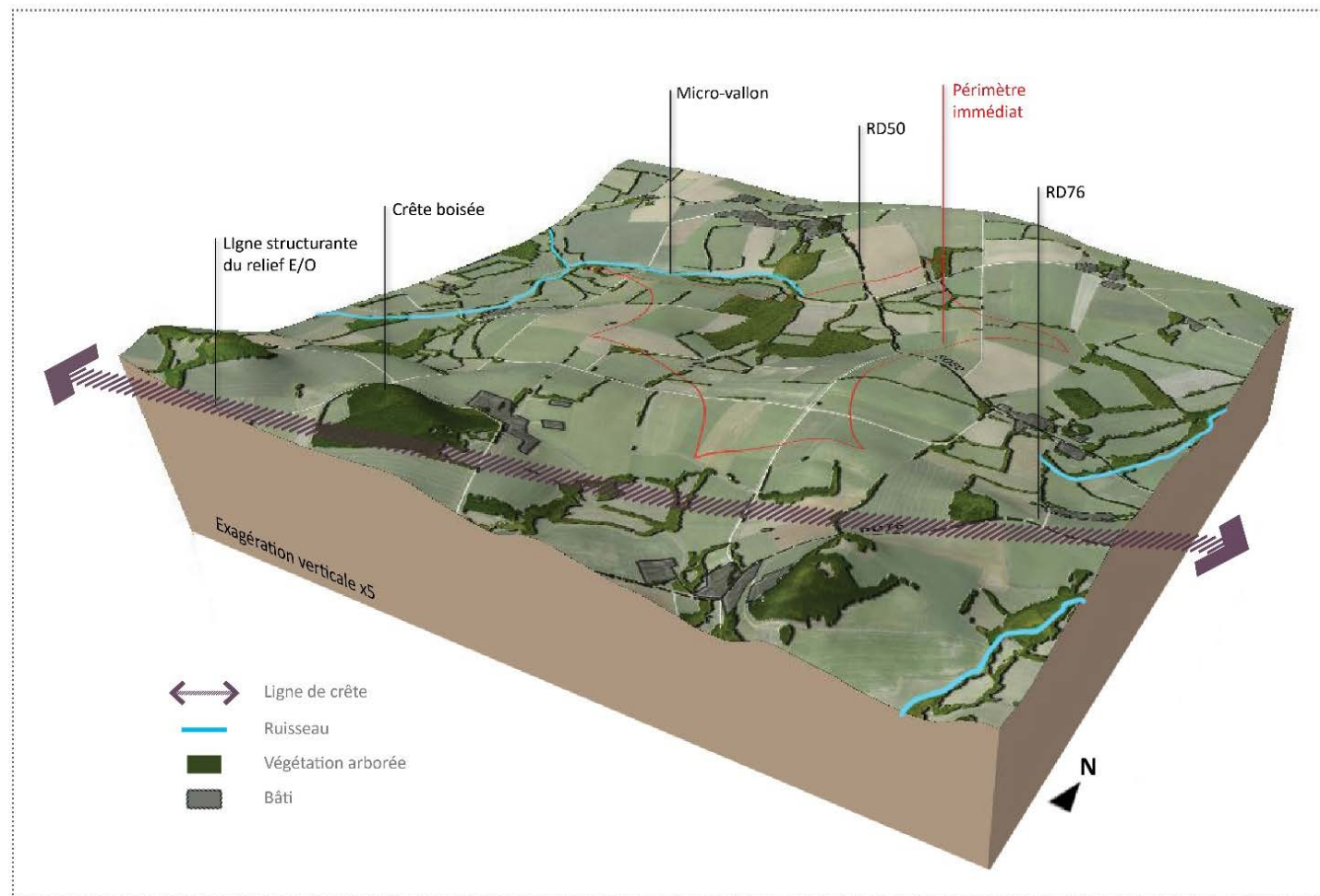


Figure 86 - Relief et géomorphologie du périmètre immédiat (exagération verticale x5)

Les **structures arborées** sont présentes au sein du périmètre immédiat sous des formes diversifiées (haies, arbres champêtres isolés, bois et bosquets) et constituées d'essences variées. Les photographies ci-dessous illustrent la diversité des formes arborées et arbustives et de la typologie des haies.



Photo 130 – Diversité des formes et structures arborées du périmètre immédiat

Les **espaces boisés** représentent une superficie non négligeable du périmètre (environ 16ha) ; deux grandes surfaces au centre de la zone sont occupées par des taillis de caduques, elles constituent des barrières physiques et visuelles dans le paysage local. Ce sont principalement ces boisements qui apportent une impression de végétation dense et fournie au paysage.



Photo 131 – Les lisières des parcelles boisées au centre du périmètre arrêtent le regard.



Photo 132 – A droite quelques arbres isolés et le talus d'une ancienne haie séparent deux parcelles.

Selon les endroits, le **linéaire bocager** est plus ou moins résiduel ; la trame est très lacunaire au sud et à l'est sur les secteurs les plus hauts et les horizons sont dégagés. Souvent lorsque les haies sont résiduelles seuls quelques arbres isolés subsistent en bord de parcelle, mais le **talus** est conservé, occupé par les fougères et marquant la limite parcellaire. Le linéaire bocager est beaucoup plus présent dans les parties basses du périmètre (partie nord), en continuité des boisements et à l'approche du fond du talweg, les perspectives y sont donc plus courtes et masquées par la densité végétale. Le paysage du périmètre immédiat est alors **contrasté**, entre de petites zones densément boisées et d'autres beaucoup plus ouvertes.



Photo 133 – Une haie conservée en fond de parcelle céréalière, les crêtes boisées en arrière-plan



Photo 134 – L'ouverture du bocage permet la perception lointaine des éoliennes de la cime de Kerchouan en vue filtrée.



Photo 135 – La zone sud présente une trame bocagère très décousue.





Photo 136 – Aux abords du vallon, la trame végétale arborée est beaucoup plus dense et les vues cadrées par les haies.

Le périmètre immédiat est desservi par plusieurs **chemins agricoles** qui s'arrêtent au milieu de la zone à proximité des surfaces boisées. Deux **routes de desserte locale goudronnées** traversent la partie sud, et la **RD50** (qui relie Plussulien à la RD63) circule au sein du périmètre au nord-est. Ces axes, et particulièrement la RD50, constituent les principaux points de passage et donc de découverte du paysage du périmètre immédiat ; l'axe de la RD50 est globalement assez fermé par la végétation, le paysage s'y découvre par effets de fenêtres. Dans le cadre du projet, il est préconisé de réutiliser au maximum la trame viaire existante pour les accès.



Photo 137 – Un départ de chemin agricole en direction du centre du périmètre



Photo 138 – La RD50 traverse le périmètre immédiat, elle est relativement fermée sur cette portion.

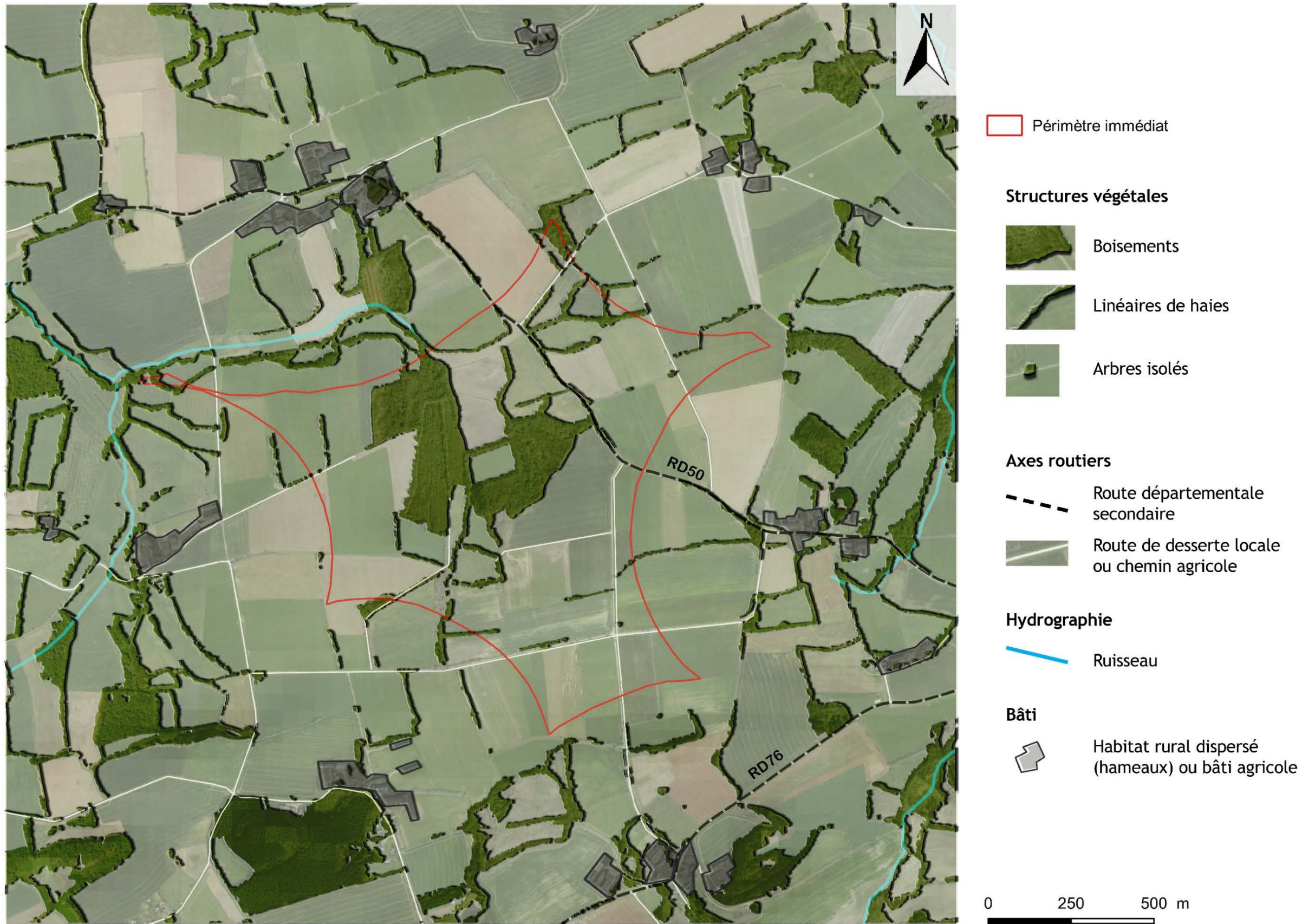


Photo 139 – Une petite route goudronnée au sud du périmètre.

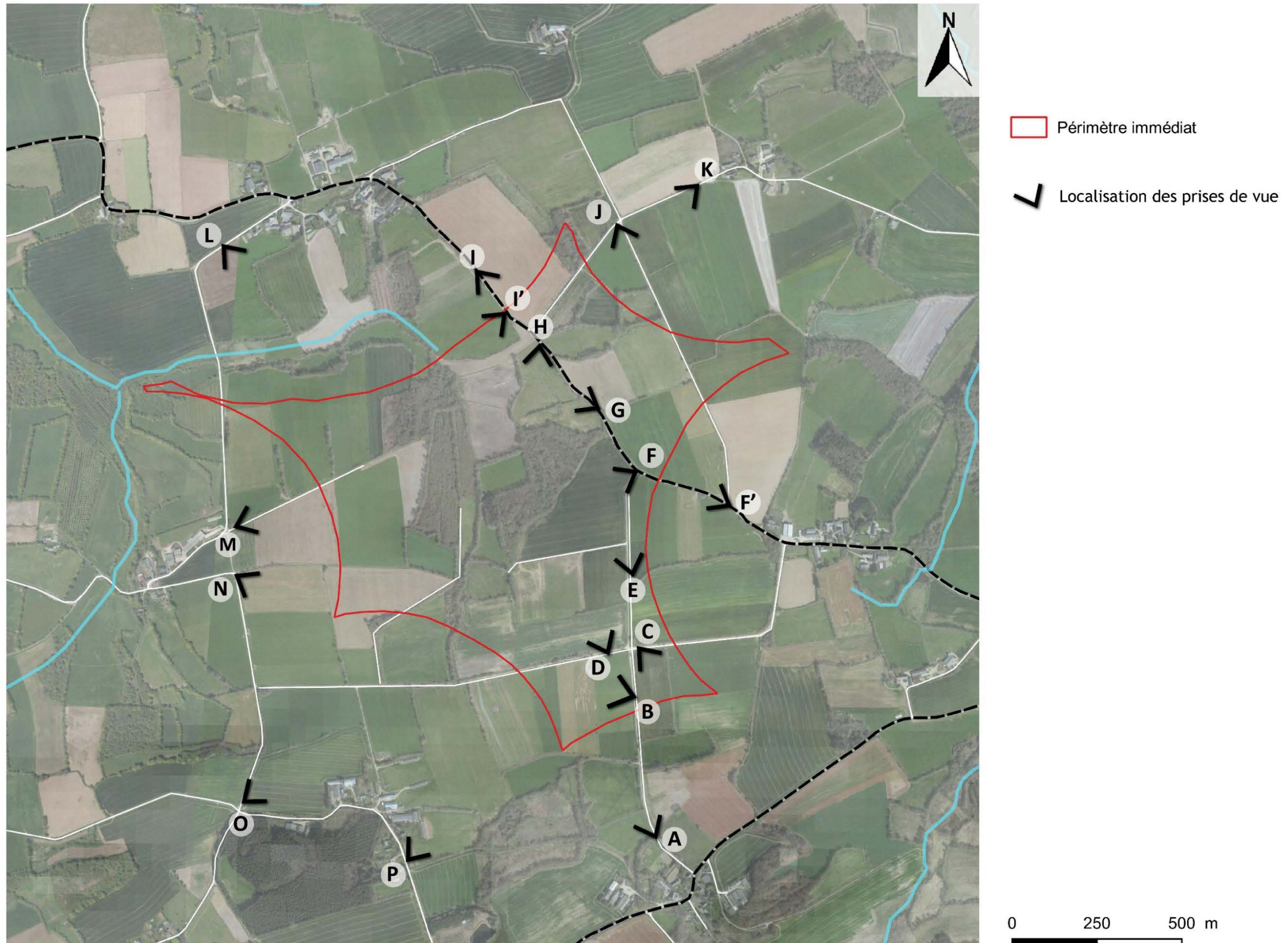
Les éléments bâtis sont très peu présents dans le paysage du périmètre immédiat ; les hameaux proches sont souvent compris dans une végétation arborée qui les dissimule, seuls quelques **bâtiments agricoles** occupent des vues dans le paysage agricole.



Photo 140 – Les structures d'exploitation agricole sont les principaux éléments bâtis perceptibles ponctuellement dans le paysage



Carte 120 – Le paysage du périmètre immédiat



Carte 121 – Localisation des prises de vue du paysage du périmètre immédiat

XV.8. ÉVOLUTION DES PAYSAGES

L'étude des évolutions des paysages au cours du temps permet l'identification de certains enjeux paysagers liés aux fondements de la mise en place des paysages et aux **dynamiques** à l'œuvre sur le territoire.

Dans cette optique, une analyse des changements et transformations majeurs ayant eu lieu sur le paysage à travers différentes époques est réalisée. Ce travail s'appuie sur la lecture de cartographies anciennes, et pour les époques plus récentes (des années 1950 à nos jours), sur la comparaison diachronique de prises de vue aériennes.

L'observation de la carte de Cassini (18^{ème} siècle) met en évidence l'importance à cette époque des villes de Corlay et Uzel reliées par les principaux axes des actuelles RD76, en ligne de crête, et RD767 (de Corlay à Mur-de-Bretagne). Les très nombreux hameaux sont signalés sur la carte, ainsi que la densité du réseau hydrographique. La forêt de Quénécan paraît correspondre à son emprise actuelle ; on note que les environs de Lanfains sont occupés par une vaste lande qui n'est plus que résiduelle de nos jours.

La carte de l'Etat-majour (environ 1840) permet de distinguer clairement la répartition de l'habitat en gros hameaux regroupant plusieurs habitations et unités agricoles ; ils sont souvent implantés à mi-pente. Les fonds de vallons sont occupés par des prairies humides mais par peu de boisements rivulaires ; les nombreux étangs et retenues d'eau (Poulancre, Martyre, Gourveaux ...) apparaissent sur la carte.

L'observation des prises de vue aériennes, complétée par l'observation de cartes postales anciennes (exemple en figure 13), témoigne des principales évolutions paysagères suivantes :

- L'organisation de l'espace agricole en **maillage bocager** extrêmement dense, composé de petites parcelles (~ 1ha) fermées par le réseau de haies (dont l'abondance atteint son apogée aux alentours de 1920), est lisible sur la prise de vue de 1948. On y observe un bocage dense de champs parfois complantés en **vergers**. A partir des années 1970, le changement majeur s'opérant dans les paysages de la zone est la déstructuration de cet espace bocager et la disparition des arbres fruitiers dans les champs. Les évolutions de l'activité agricole impliquent le **remembrement** progressif des parcelles, qui s'agrandissent, et l'ouverture partielle de la maille bocagère avec **arrachage des haies** ; à partir des années 1990, la trame bocagère subsistante varie peu.
- Une autre dynamique importante se lit sur les photographies les plus récentes : celle de l'apparition de **boisements** sur certaines parcelles qui se ferment, avec l'apparition de début de **friches** sur la photographie de 1966, et l'étoffement des zones de ripisylves par la végétation arborée. Les surfaces boisées augmentent également de façon significative avec la plantation volontaire de certaines parcelles par des peuplements de résineux et feuillus ; cette évolution apparaît clairement entre 1998 et 2015. On constate donc **une certaine fermeture des paysages** dans ce secteur.
- L'évolution des éléments bâtis s'est traduite par la densification et le développement de l'enveloppe bâtie des hameaux, sans mitage de l'espace agricole. Les sièges d'exploitation agricole et notamment d'élevage se sont agrandis, avec la construction de **nouveaux bâtiments d'activité** modernes souvent à proximité de l'habitat rural ancien. A partir des années 1990, la **production avicole hors-sol** connaît un essor important et on constate la construction de nombreuses structures d'élevage de ce type à proximité du périmètre immédiat.
- L'urbanisation du bourg de Saint-Mayeux s'est légèrement étendue avec l'implantation de zones pavillonnaires le long des axes rayonnants (RD69, RD76).



Figure 87 – Carte postale ancienne (environ 1960) : vue aérienne du bourg de Saint-Mayeux ; en arrière-plan, un paysage encore très quadrillé par les lignes du bocage. (Source : www.delcampe.net)

Enjeux liés aux tendances d'évolution des paysages :

- L'analyse de l'évolution des paysages vient confirmer l'importance de la préservation du bocage, fortement dégradé au cours de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle avec l'évolution des pratiques agricoles ; le maintien du maillage bocager constitue donc un enjeu paysager primordial.
- La création d'un parc éolien étant fortement perceptible dans les paysages, l'accompagnement de cette évolution marquante du territoire constitue un enjeu paysager majeur.


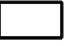


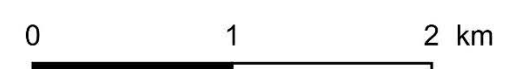
- Périmètre immédiat
- Périmètre rapproché
- Périmètre intermédiaire

Sources : IGN -SCAN100 / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 122 – L'évolution des paysages - Carte de Cassini (XVIIIe siècle) à l'échelle du périmètre intermédiaire

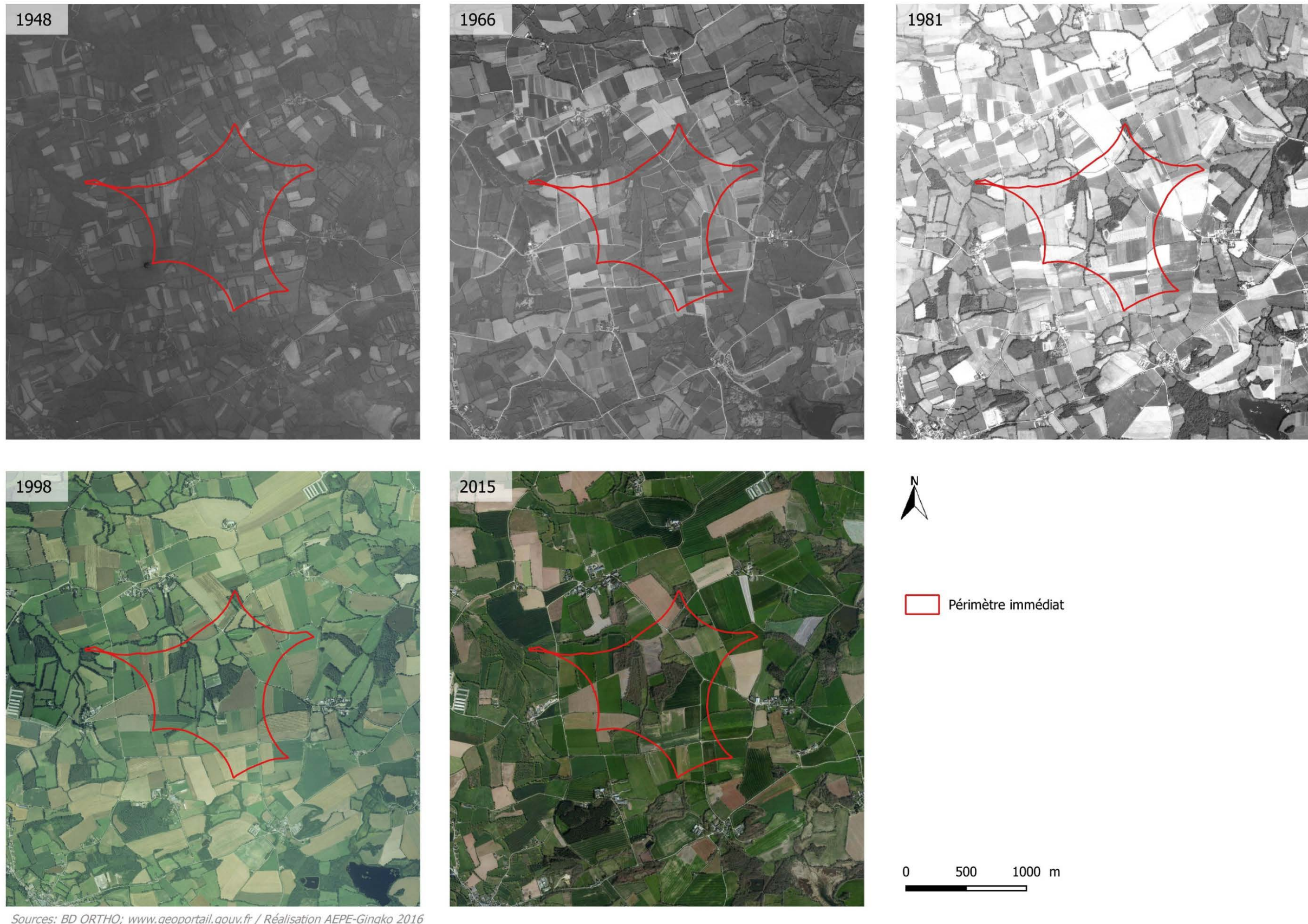


-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché



Sources : www.geoportail.gouv.fr / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 123 - L'évolution des paysages – Carte de l'État-major (environ 1840) à l'échelle du périmètre rapproché



Sources: BD ORTHO; www.geoportail.gouv.fr / Réalisation AEPE-Gingko 2016

Carte 124 – L'évolution des paysages : comparaison diachronique en orthophotographie de 1948 à nos jours

XV.9. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE ET RECOMMANDATIONS

L'analyse des caractéristiques du territoire et la définition des sensibilités paysagères potentielle à différentes échelles sont synthétisées ci-dessous et illustrées par la carte suivante.

XV.9.1. SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

Les **grands traits paysagers** du territoire étudié sont les suivants :

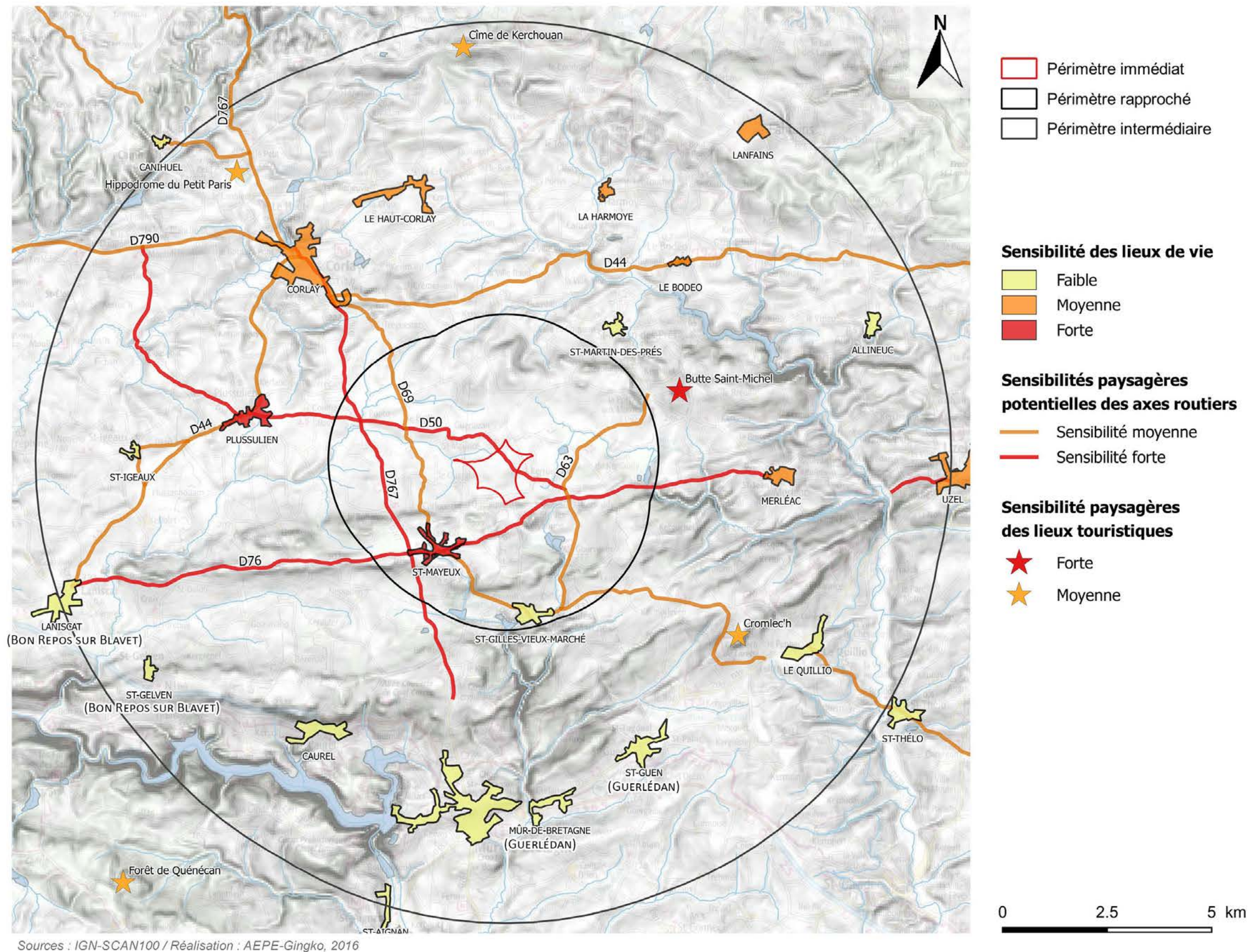
- Le territoire d'étude se compose de paysages ruraux bocagers et boisés semi-ouverts sur collines, ou de plateaux cultivés à structure bocagère résiduelle ; selon cette typologie les ambiances et le fonctionnement des perceptions paysagères diffère :
 - sur les **reliefs du massif du Mené**, les vues sont **séquencées** par les jeux d'ouverture et fermeture de la végétation bocagère et boisée, et alternent entre points de vue panoramiques hauts et vues étroites en points bas ;
 - sur les **plateaux** les perceptions sont plus constantes, souvent assez ouvertes sur les vallonnements très amples.
- La topographie de la zone à l'échelle du périmètre intermédiaire est marquée par une **orientation forte est-ouest** des reliefs qui structure l'organisation des paysages et dont le dénivelé implique de nombreuses situations de **perceptions panoramiques** en hauteur.
- L'ensemble paysager formé par le **lac de Guerlédan** et la **forêt de Quénécan** est un site singulier à l'échelle du territoire et valorisé d'un point de vue touristique, à ce titre il présente des enjeux paysagers importants.
- Le **motif éolien** est déjà présent dans les paysages de la zone d'étude ; la plupart des parcs proches répondent à des logiques d'implantation bien définies (lignes d'orientation est-ouest) et on relève quelques points panoramiques depuis lesquels les **enjeux d'intervisibilité** et donc d'effets cumulatifs entre parcs sont importants.

L'étude des principaux lieux de fréquentation du territoire et des lieux de vie identifie comme porteurs des **principales sensibilités** vis-à-vis du projet :

- Ressortent comme potentiellement **fortement sensibles** par rapport au projet :
 - Les bourgs de **Saint-Mayeux** et **Plussulien** ;
 - Les hameaux de **Guerlézan, Kergadon, Querniquern, le Cosquer, le Guerlas** et **le Cruguel**.
 - Les perceptions depuis les axes de la **RD767 entre Mur-de-Bretagne et Corlay**, la **RD76** et la **RD50**.
- Ressortent comme potentiellement **moyennement sensibles** par rapport au projet :
 - Les bourgs de Corlay et du Haut-Corlay, Merléac, Bodéo, la Harmoye, Lanfains et Uzel ;

- Les hameaux de Kerrouault, Kerhouée, le Poteau Saint-Yves, la Fontaine Bénie, St-Maurice, Kerdoret, le Bathan, le Rouello, Lingueneuc et Guémarbo.
- Les perceptions depuis les axes de la-RN164, sur la séquence au nord-ouest de Saint Caradec ; la RD790, au nord-ouest de Corlay ; la RD44 ; la RD767, au nord de Corlay ; la RD63, dans le périmètre rapproché ; la RD69.

Le site touristique de la **butte Saint-Michel** et l'itinéraire **du GRP aux Pays de Toileux** présentent une **sensibilité potentielle forte** ; la **cime de Kerchouan**, le **Cromlec'h de Lorette**, l'**hippodrome du petit Paris** et la **forêt de Quénécan** sont potentiellement **moyennement sensibles** vis-à-vis du projet



Carte 125 - Synthèse des sensibilités paysagères à l'échelle du périmètre intermédiaire

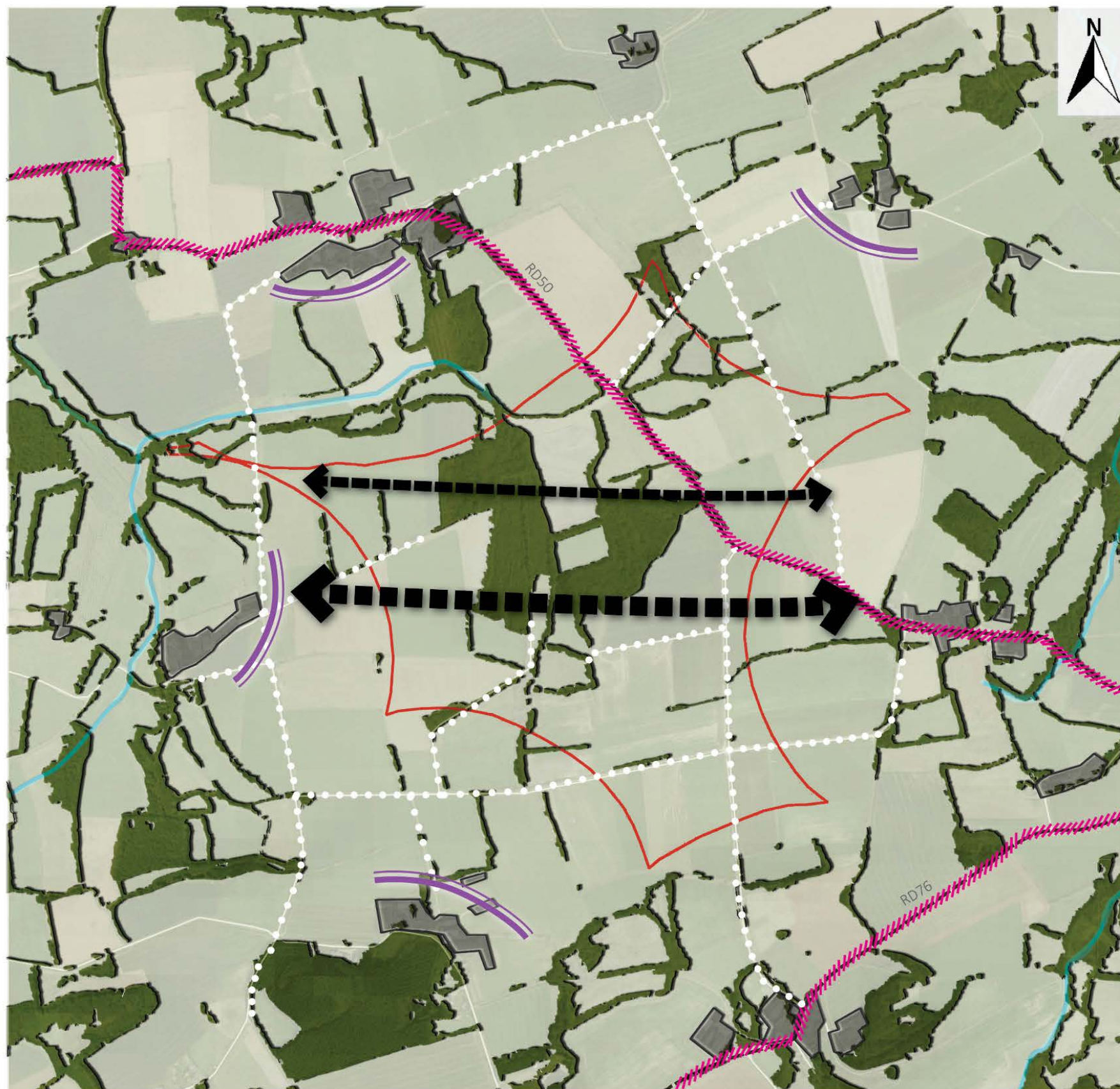
XV.9.2. RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Afin de répondre aux différents enjeux soulevés par l'analyse paysagère du territoire, certaines prescriptions seront à prendre en compte. Elles sont représentées sur la carte ci-après.

Pour une adaptation optimale du projet dans son paysage d'accueil, il s'agira de :

- Préférer une orientation est-ouest du parc, en accord avec les grandes lignes de forces du relief et le contexte éolien existant ;
- Simplifier le motif d'implantation au maximum, de manière à ce que la lisibilité de l'ensemble du parc soit favorisée, pour ce faire il s'agira de :
 - Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes ;
 - Composer avec la topographie locale pour rechercher une cohérence globale dans les altitudes sommitales des éoliennes.
- Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt, particulièrement le linéaire bocager et les arbres isolés ;
- Réutiliser au maximum les voiries et chemins existants pour l'aménagement des accès ;
- Prendre en compte les vues depuis les RD76 et RD50, axes de perception proches du parc éolien ;
- Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles

La présente approche paysagère est complétée dans la suite du document par une étude patrimoniale ; elle permet la prise en compte des éléments bénéficiant d'une protection réglementaire particulière (monuments historiques et sites inscrits ou classés, SPR...).



Périmètre immédiat

RECOMMANDATIONS

Préférer une orientation du parc ouest/est en accord avec les lignes de forces du relief et le contexte éolien existant, ainsi qu'une implantation adaptée à la topographie locale;
Rechercher une interdistance homogène entre les éoliennes

Haies, boisements et arbres : Préserver au maximum les structures végétales d'intérêt, particulièrement le linéaire bocager et les arbres isolés

Réutiliser au maximum les chemins existants pour l'aménagement des accès

Tenir compte des vues depuis les hameaux proches les plus sensibles

Prendre en compte les vues depuis les RD76 et RD50, axes de perception proches du parc éolien

0 250 500 m

Sources : IGN -SCAN25, BDORTHO / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 126 - Recommandations paysagères

XV.10. ANALYSE PATRIMONIALE

XV.10.1. SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (SPR)

Les **Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)** regroupent depuis le 7 juillet 2016 sous l'article 75 de la loi LCAP (Loi relative de Création, à l'Architecture et au Patrimoine), les dispositifs de protection du patrimoine suivants :

- Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) ;
- Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;
- Secteurs sauvegardés.

L'article 75 de la LCAP prévoit la transformation des ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés en Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR), gérés par des Plans de Valorisation de l'Architecture et du patrimoine (PMVAP) et des Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

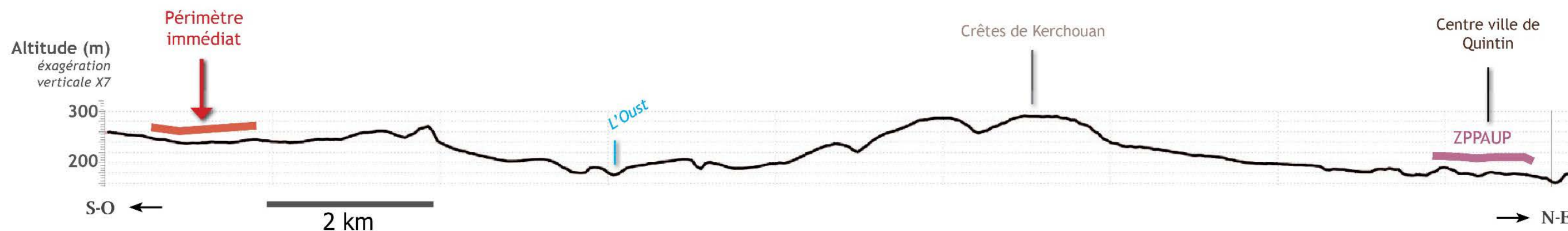
On dénombre deux SPR au sein de la zone d'étude :

- La **ZPPAUP de Quintin** (périmètre éloigné, distance au périmètre immédiat ~ 14km) ;
- L'**AVAP de Pontivy** (périmètre éloigné, distance au périmètre immédiat ~ 18,5km) ;

Ces deux zones sont localisées en carte page suivante. Une coupe a été réalisée afin de mettre en évidence les relations entre la ZPPAUP de Quintin et le périmètre immédiat du projet (figure 14).

AVAP DE PONTIVY

Le zonage de l'AVAP de la ville de Pontivy qui recoupe le périmètre éloigné correspond aux abords du canal de Nantes à Brest au nord de la ville et aux zones rurales attenantes. L'éloignement important par rapport au périmètre immédiat (environ 19km), le caractère encaissé et boisé des paysages du canal, permettent d'attribuer au secteur protégé une **sensibilité faible** vis-à-vis du projet.







ZPPAUP DE QUINTIN



La ZPPAUP de Quintin correspond au centre historique de la ville, avec un ensemble architectural bâti remarquable. Il s'agit de **paysages fermés** par la densité et la verticalité du bâti. D'autre part, la ZPPAUP est séparée du périmètre immédiat par plus de 14 km ; entre les deux s'élève la **crête de la cime de Kerchouan** dont le relief bloque les vues depuis le nord du territoire en direction du périmètre d'implantation potentielle (figure 14). Aucune interaction visuelle n'est donc possible avec le projet. On considère par conséquent que cette entité patrimoniale présente une **sensibilité paysagère faible** vis-à-vis du parc éolien projeté.

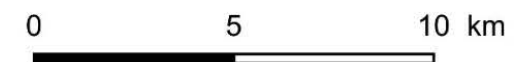


Photo 141 – Centre historique de Quintin.



-  Périmètre immédiat
-  Périmètre rapproché
-  Périmètre intermédiaire
-  Périmètre éloigné

-  ZPPAUP et AVAP
-  Localisation de la coupe topographique



Sources : IGN-SCAN100; DREAL Bretagne / Réalisation : AEPE-Gingko, 2016

Carte 127 – Les ZPPAUP et AVAP du périmètre éloigné

XV.10.2. SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les **sites inscrits et classés** correspondent à des lieux qui par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du Code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur, ...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation, ...). Plusieurs critères peuvent rentrer en ligne de compte pour justifier l'inscription ou le classement de ces espaces : historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque (voire l'ensemble de ces critères).

Concernant les sites inscrits, la protection entraîne pour les maîtres d'ouvrages l'obligation d'informer l'administration de tous projets de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site, quatre mois au moins avant le début de ces travaux. L'Architecte des bâtiments de France émet un avis simple pouvant être tacite sur les projets de construction, et un avis conforme (c'est-à-dire un accord exprès) sur les projets de démolition (R.425-18 du Code de l'urbanisme). La Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) peut être consultée dans tous les cas, et le ministre chargé des sites peut évoquer les demandes de permis de démolir.

Concernant les sites classés, toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à autorisation spéciale (art. L.341-10). Celle-ci est délivrée, en fonction de la nature des travaux, soit par le ministre chargé des sites, après avis de la CDNPS, voire de la Commission supérieure, soit par le préfet du département qui peut saisir la CDNPS mais doit recueillir l'avis de l'Architecte des bâtiments de France. (Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>)

À l'échelle du périmètre éloigné, on recense **deux sites classés ponctuels** et **cinq sites naturels surfaciques inscrits** ; ils sont localisés en carte suivante et recensés dans le tableau ci-dessous. Une analyse des différents facteurs de sensibilité paysagère (éloignement, ouverture visuelle, orientation, position topographique ; environnement immédiat...) est effectuée pour chacun de ces sites ; ce travail permet l'évaluation des sensibilités vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein du périmètre d'étude immédiat.

Tableau 90 – Les sites classés et sites inscrits du périmètre éloigné

SITE	Protection /date de protection	Commune	Périmètre et distance	Sensibilité paysagère
VALLÉE DE POULANCRE	Inscription - 20/05/1935	St-Gilles-Vieux-Marché / Mur-de-Bretagne	rapproché : 2,7 km	Moyenne
ETANG DE BOSMELEAC	Inscription - 01/03/1943	Merléac / St-Martin-des-Prés / Le Bodéo	intermédiaire : 5 km	faible
LAC DE GUERLEDAN	Inscription - 10/01/1939	Mur-de-Bretagne / Caurel / St-Gelven	intermédiaire : 6,3 km	faible
FORET DE L'HERMITAGE-LORGE	Inscription - 15/09/1966	L'Hermitage-Lorge	intermédiaire : 8,3 km	faible
VALLÉE DU DAOULAS	Inscription - 10/01/1939	Laniscat / St-Gelven	éloigné : 10 km	faible
EGLISE, CIMETIERE ET CHAPELLE SAINT-LAURENT	Classement - 22/02/1927	Saint-Gilles-Pligeaux	éloigné : 13, 5 km	Moyenne
EGLISE, PARTIE NORD DU CIMETIERE DESAFFECTE, CALVAIRE, IF ET MONUMENT	Classement - 10/03/1937	Saint-Gérand	éloigné : 19,2 km	faible

SITE INSCRIT DE LA VALLEE DE POULANCRE

Le site inscrit de la **vallée de Poulancré** s'étend de Saint-Gilles-Vieux-Marché à Mur-de-Bretagne, il recouvre les paysages des **Gorges du Poulancré**, qui incise perpendiculairement du nord au sud une crête orientée est-ouest. Les paysages qui en résultent sont ceux d'une **vallée très encaissée et boisée**, marquée par des **roches affleurantes**. À l'échelle locale, le site est reconnu en tant que paysage singulier et emblématique.

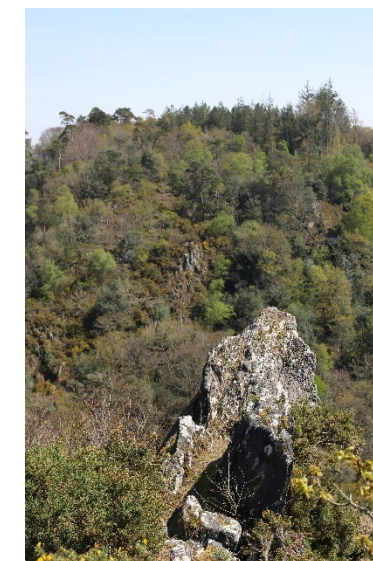


Photo 142 – Les roches affleurantes sur les hauteurs escarpées de la vallée de Poulancré.

L'encaissement et la végétation n'autorisent **aucune ouverture visuelle** extérieure depuis le fond et les versants de la vallée. En revanche des **chemins de randonnée locaux** (commune de Saint-Gilles-Vieux-Marché) permettent d'accéder aux hauteurs de la vallée, en surplomb des gorges. Un **point panoramique** identifié offre une scène paysagère remarquable sur le bourg de Saint-Gilles-Vieux-Marché et l'étang de Poulancré (voir photographie ci-après). Ce **point belvédère** est ouvert en direction du périmètre immédiat, et par sa proximité (2,7 km), il confère donc au site une **sensibilité paysagère moyenne localisée**.



Photo 143 – Le point de vue panoramique des hauteurs des gorges propose une scène paysagère remarquable sur St-Gilles.